

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2009**

Rapport du jury

Par

Suzanne JOUGUELET

Inspectrice générale des bibliothèques

Présidente du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

CONCOURS EXTERNE /CONCOURS INTERNE

SESSION 2009

I. LE CADRE GÉNÉRAL	4
1. Le statut.....	4
2. Le recrutement.....	4
2.1. Les modalités	4
2.2. Les épreuves	5
3. Le concours 2009	6
3.1. Les emplois	6
3.2. L'organisation	7
3.3. Le calendrier	7
3.4. Le jury.....	7
II. LES ÉPREUVES	8
1. Les épreuves d'admissibilité.....	8
1.1 La composition	9
1.2. La rédaction de notices bibliographiques	13
1.3. Les résultats (admissibilité)	18
2. Les épreuves d'admission	19
2.1. Interrogation et conversation avec le jury	19
2.2. La recherche documentaire.....	20
2.3. L'épreuve facultative de langues	23
2.4. Les résultats (admission)	24
CONCLUSION.....	25
ANNEXES.....	26

I. LE CADRE GÉNÉRAL

1. Le statut

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés a été créé par le *décret n° 92-30 du 9 janvier 1992* ; l'article 1^{er} stipule qu'il est "classé dans la catégorie B prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984. Il constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

L'article 2 précise que "les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public. Ils exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels."

2. Le recrutement

2.1. Les modalités

Aux termes de l'article 4 du même décret, les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par voie de concours :

"1) Un concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation ou de diplômes de même niveau, figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

2) Un concours interne ouvert, pour la moitié au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre du présent article, aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les emplois mis aux concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20 p. 100 de l'ensemble des postes mis aux concours."

Une évolution du décret relatif aux conditions de diplômes pour le concours externe est en cours. Le texte modifiant le décret statutaire selon les recommandations de la commission sur la rénovation ¹a été transmis au Conseil d'Etat pour examen.

2.2. Les épreuves

Les épreuves du concours 2009 se sont déroulées selon la formule traditionnelle. Mais la rénovation des épreuves prendra effet en 2010 et elle a fait l'objet de textes officiels. En effet l'arrêté du 13 mai 1994 (article 1^{er}) qui fixait les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne a été modifié par l'arrêté du 5 février 2009, publié au Journal Officiel du 26 février. Cette modification est liée au rapport sur « *La rénovation du concours de bibliothécaires adjoints spécialisés* », issu des travaux d'une commission ad hoc et remis en juin 2008 par l'Inspection générale des bibliothèques au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le même canevas des épreuves, soit deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoires, ainsi qu'une épreuve d'admission facultative, est conservé. C'est le contenu des épreuves techniques qui est explicité et modernisé. Le tableau qui suit précise les modifications.

Tableau comparatif des épreuves

Epreuve	Ancien intitulé	Nouvel intitulé
Epreuve écrite 1	« Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel. (durée : 3 h ; coefficient 3) »	Sans changement.
Epreuve écrite 2	« Rédaction des notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères. L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée. (durée : 3 h ; coefficient 2) »	« Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structuration et ses accès. (durée : 3 h ; coefficient 2) »
Epreuve orale 1	« Interrogation sur un sujet, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (préparation : 20mn ; interrogation : 10mn ; conversation : 10mn ; coefficient 3) »	Sans changement.

¹ Voir le développement sur cette commission au paragraphe suivant, en 2.2.

<p>Epreuve orale 2</p>	<p>« Epreuve de recherche documentaire à partir d'un sujet tiré au sort au début de l'épreuve, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (préparation : 20 mn ; interrogation : 20mn ; coefficient 2) »</p>	<p>« Epreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, élaboré à partir du programme et tiré au sort au début de l'épreuve ; elle donnera lieu à un exposé suivi de questions sur les ressources documentaires (outils et contenus), leur nature, leur organisation et leur accès. ("préparation : 20mn ; interrogation : 20mn ; coefficient 2.)"</p>
<p>Epreuve orale 3 (facultative)</p>	<p>« Traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation. (préparation : 20 mn ; traduction : 10 mn ; commentaire : 10 mn ; coefficient 1).</p>	<p>Sans changement</p>

NB : Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve est éliminatoire.

Les nouvelles épreuves font référence à un programme, conçu comme assez générique pour permettre de suivre les évolutions du monde de l'information. L'arrêté du 5 février cité ci-dessus, accompagné du programme en annexe, a été publié au Bulletin officiel du MESR daté du 12 mars 2009.

3. Le concours 2009

3.1. Les emplois

L'arrêté du 4 juillet 2008, publié au JO du 19 juillet autorisait au titre de l'année 2009 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés.

Le nombre d'emplois offerts était fixé (arrêté du 13 février 2009 publié au JO du 20 février) :

- pour le concours **externe**, à 39,
- pour le concours **interne**, à 36,

ce qui représente, de façon très opportune, plus du double des postes offerts l'année précédente (15 pour chaque concours) et une progression sensible par rapport au nombre de postes offerts en 2007 : 28 pour le concours externe, 27 pour le concours interne.

Le nombre d'inscriptions a connu une hausse très importante : 612 pour le concours interne (contre 344 en 2008) et 1496 pour le concours externe (contre 581 en 2008). Cette augmentation sans précédent s'explique sans doute à la fois par le nombre de postes offerts, par la nouvelle organisation des épreuves par académie, par le contexte de la crise.

3.2. L'organisation

L'organisation des concours, modifiée en 2009, ne relevait plus du département des Concours de l'ENSSIB, mais du bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF, à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGRH D5), placé sous la responsabilité d'Eric Laurier, chef de bureau. Il a assuré avec succès la préparation et l'organisation des épreuves, assisté de ses collaborateurs : Mme Régine Fourmann, responsable de la section des concours ATOSS et des bibliothèques, Mme Annette Marnier, gestionnaire du concours BAS, Mme Cécile Goudarzi pour l'édition des documents, Mme Jacqueline Peroz et M. Thomas Michelin pour le traitement des données et les statistiques.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 27 février 2009 dans les centres relevant des académies : 24 centres en métropole et 7 centres outre-mer.

La réunion du jury d'admissibilité s'est tenue au centre des examens d'Arcueil le 5 mai 2009. L'oral s'est déroulé du 25 au 28 mai 2009, à Boulogne-Billancourt, 117 Avenue Victor Hugo.²

3.3. Le calendrier

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	
Arrêté autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de BAS	4 juillet 2008
Arrêté ... fixant le nombre d'emplois offerts...	13 février 2009
Épreuves écrites d'admissibilité	27 février 2009
Réunion d'admissibilité	5 mai 2009
Épreuves orales d'admission	25 au 28 mai 2009
Réunion d'admission	28 mai 2009

3.4. Le jury

L'Inspection générale des bibliothèques avait souhaité, en accord avec la DGRH, généraliser en 2009 le principe d'avoir deux vice-présidents pour assister le président de jury. Mme Isabelle Dussert-Carbone, directrice du département de la conservation à la direction des services et des réseaux de la Bibliothèque nationale de France, et Mme Catherine Etienne, directrice du service commun de documentation de l'Université Bordeaux1 ont bien voulu assister pour cette session la présidente du jury, Mme Suzanne Jouguelet, inspectrice générale des bibliothèques, et elles ont assumé cette responsabilité avec un engagement sans faille.

Le jury a été sensiblement renforcé en raison de l'accroissement très important du nombre d'inscrits. Il comportait au total 92 membres (en incluant les suppléants), dont 10 membres pour les épreuves orales de langues (59 membres dont 9 pour les langues en 2008). Il avait déjà été renouvelé dans sa composition (à plus du quart) pour la session précédente. Les renforts nécessaires ainsi que des défections ont entraîné à nouveau un renouvellement,

² Notons, pour éviter de le reproduire, le télescopage de dates avec les Journées de l'ABES, qui a entraîné la défection de certains membres du jury d'oral.

particulièrement conséquent pour le jury consacré aux épreuves techniques. Un appel aux candidats lancé sur le forum de l'ADBU a donné de très bons résultats : la présidente et les vice-présidentes du jury adressent leurs vifs remerciements aux directeurs de bibliothèques qui se sont impliqués ou ont donné leur accord aux personnes désirant participer au jury. Le taux de renouvellement du jury a été globalement de 46%.

Sans compter les réunions de travail avec la DGRH et entre la présidente et les vice-présidentes, les réunions de remise des copies et d'admissibilité ont eu lieu les 17 mars et 5 mai. La présidente du jury a organisé une réunion spécifique du jury de langues le 2 avril.

La présidente et les vice-présidentes ont assuré une coordination étroite des travaux par la diffusion et l'explication au cours des réunions de consignes écrites, par des échanges de messages ainsi que par une harmonisation de la notation tant pour les épreuves orales qu'écrites.

Pour chacune des deux épreuves orales obligatoires, quatre commissions de trois membres ont été mises en place, sous la responsabilité, pour l'interrogation, de Mmes Suzanne Jouguelet, Catherine Etienne, Dominique Baude, Dominique Benoist ; pour la recherche documentaire, de Mmes Isabelle Dussert-Carbone, Anne Faure, Isabelle Poisot, et de M. Jérôme Barthélémy.

II. LES ÉPREUVES

1. Les épreuves d'admissibilité

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a été respectivement :

Pour le concours externe : de 485 à l'épreuve de composition et de 461 à l'épreuve de rédaction de notices, sur 1496 candidats inscrits, donc un taux de présence faible : respectivement pour les deux épreuves : 32,42% et 30,82% . Le nombre de candidats présents est bien inférieur à celui de l'année précédente, 49,7%, qui était lui-même inférieur à l'année 2007; où les deux tiers des inscrits étaient présents aux épreuves écrites.

Pour le concours interne : de 304 à l'épreuve de composition et de 302 à l'épreuve de rédaction de notices, sur 612 candidats inscrits (50% et 49,35%). En 2008 le pourcentage de présents était de 72,7%, en 2007, de près de 80%.

Cette baisse des présences pose question, notamment pour le concours interne, alors que l'organisation des épreuves par académie a rapproché les centres d'examens des candidats.

Une des raisons est probablement l'inscription en parallèle à plusieurs concours, et, pour le concours externe, la découverte tardive du côté technique des épreuves.

1.1 La composition

Le sujet était le suivant :

« Comment les bibliothèques procèdent-elles aujourd'hui pour donner accès à leur offre numérique en ligne, la signaler et la présenter ? »

Ce sujet permettait de traiter toute la problématique des outils et méthodes donnant accès aux ressources numériques, pour différents types de ressources (bases, revues, e-books), ressources acquises, gratuites ou produites (documents numérisés par la bibliothèque, éventuellement regroupés dans une bibliothèque numérique, ressources pédagogiques, archives ouvertes, thèses) ; leur référencement (outils = catalogues nationaux et locaux, bases de connaissances, listes de type AtoZ, et leur interaction ; problème du signalement dans le catalogue : que signaler ? comment ? où ?) ; et la problématique de la présentation des ressources (multiplier les voies d'accès, simplifier ces accès via des portails, des interfaces de recherches, etc...).

Ces notions sont largement développées en formation, et les candidats devaient s'attendre à un sujet traitant des ressources électroniques.

On ne saurait trop redire l'importance qui s'attache à **l'analyse du sujet**.

Comme de coutume dans une composition, l'analyse des termes du sujet est un préalable, et chaque mot compte :

Les bibliothèques : la problématique n'est pas la même pour une bibliothèque d'études et de recherche et une bibliothèque de lecture publique, ni pour une grande bibliothèque patrimoniale ou une bibliothèque aux collections plus limitées.

L'accès : recouvre les notions de publics, de gratuité et de paiement, d'ayant-droits, celles des techniques d'accès, et de formation des utilisateurs, qui facilite l'accès et y incite.

L'offre numérique : suppose une politique de numérisation, et/ou une politique documentaire d'achat ou d'abonnement, ou encore de sélection de ressources disponibles gratuitement, pour différents types de documents électroniques accessibles à distance (revues, bases de données, documents multi-média, e-books, encyclopédies, dictionnaires, publications, etc.). **En ligne** conduit à évoquer les plates-formes éditoriales ou d'agrégateurs, et accessoirement les outils de lecture nécessaires. On peut parler du prêt d'ouvrages électroniques, des enjeux juridiques, etc.

Signaler : il s'agit du référencement des ressources. La difficulté du signalement des ressources électroniques dans le catalogue traditionnel relève principalement de leur nombre et de leur instabilité. Se pose la question du signalement à l'échelon national, de la concurrence entre catalogue et outils de gestion, de la récupération de notices. Que signaler où ?

Présenter : En attendant le mariage des SIGB et des systèmes de gestion de ressources électroniques (ERMS) le lecteur en est souvent réduit à devoir consulter deux interfaces à l'ensemble des ressources. De nombreuses bibliothèques se dotent donc de webs, de portails, d'interfaces de recherche fédérée pour rendre un meilleur service.

On peut également parler ici de la formation des usagers, si on ne l'a pas fait en parlant de l'accès, et de la promotion, en général, de l'offre.

Le **plan** devait avoir comme vertu majeure de traduire des articulations entre les termes du sujet ; celui-ci étant riche, l'exhaustivité n'était pas recherchée, mais une réflexion développant quelques idées construites et nourries par des exemples était attendue. Les liens entre les termes du sujet, et non la juxtaposition de développements, devaient être privilégiés. A titre d'exemple, et sans caractère normatif, le plan suivant, simple mais insistant sur les articulations entre les termes du sujet, peut être cité :

1. L'offre documentaire en ligne

- Typologies, modes d'acquisition, plates-formes et conditions de lecture

On pouvait traiter le sujet en détaillant successivement ces différents aspects ou l'aborder par modes d'accès par rapport aux publics, ou par évocation successive des ressources acquises, des ressources produites, des bibliothèques numériques.

- Accès : publics, contrôles d'accès, gratuité/paiement : par qui ?

2. Le signalement

- les difficultés, leurs raisons
- les outils
- les relations avec les catalogues, niveau local et national ; réflexions en cours

3. Mise à disposition

- Interfaces : quelles évolutions, notamment pour les sites web des bibliothèques ?
- solutions de fédération des ressources ; quels services ? ouverture aux aspects collaboratifs ?
- Formation à l'usage et à la recherche documentaire (on peut ouvrir sur les nouvelles compétences à mettre en oeuvre pour les professionnels, et donc à la formation continue en dernier point)

Mais des plans en deux parties, qui articulaient les différents éléments du sujet et les mettaient en perspective, étaient tout à fait recevables.

Les pièges à éviter

-Le plan détaillé non rédigé

-L'énumération de types de ressources électroniques, ou des ressources elles-mêmes

- Entrer dans le détail des modes d'acquisitions

- Des exemples ne doivent pas être une énumération prises dans la seule bibliothèque où on exerce

- Parler explicitement d'un seul établissement

-L'exposé des questions techniques sans lien avec le métier documentaire (politique d'acquisition) ou le public

- La juxtaposition des différents points de l'exposé sans lien

Les exemples

Ils sont explicitement demandés.

Il convient de souligner que ce n'est pas l'énumération de connaissances superficielles qui compte, mais la bonne compréhension du sujet et la présentation claire et structurée d'un ensemble de notions bien maîtrisées, et illustrées par quelques exemples pertinents.

Pour cette épreuve de composition, il n'est pas superflu de répéter année après année qu'un plan défini et respecté, une copie rédigée jusqu'au bout et sans déséquilibres flagrants entre

les parties, la part et la précision des exemples constituent les éléments qui, associés à la richesse du contenu, donnent les meilleurs résultats.

Les résultats des épreuves écrites de composition ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009
Présents			290	330	350	289	485
Copies blanches			3	0	3	11	6
Nombre de copies ≥ 10	133/263 50,57%	151/349 43,26%	132/290 45,51%	156/330 47,27%	143/350 40,85%	127/278 45,68%	204/479 42,58%
Moyenne /20	9,77	9,3	9,57	9,75	9,27	9,57	8,97
Note maximale	17	18	17	18	18	17	18
Note minimale			2	2	2	3	1
Notes éliminatoires			10	11	23	8	49

Pour le concours interne

	2004	2006	2007	2008	2009
Présents	251	364	354	250	304
Copies blanches	7	7	8	12	2
Nombre de copies ≥ 10	132/251 52,58%	161/364 44,23%	134/354 37,85%	105/238 44,11%	123/304 40,72%
Moyenne /20	9,45	9,55	8,92	9,32	8,94
Note maximale	16	16,5	18	18	17,5
Note minimale	1	2	2	0,5	1
Notes éliminatoires	15	18	27	17	38

Pour l'écrit, les résultats ne sont pas très bons, avec de nombreuses copies très sommaires, et un pourcentage de copies égales et supérieures à 10, tant pour le concours externe que pour le concours interne, inférieur à celui de l'année précédente, mais toutefois meilleur qu'en 2007. La moyenne du concours externe (8,97) est très proche de celle du concours interne (8,93).

Les correcteurs s'entendent pour dire que le sujet leur paraissait posé clairement et plus facile que ceux des années précédentes. Ils ont donc été assez surpris du nombre de mauvaises copies, tant sur le fond que sur la forme.

Le manque des connaissances techniques nécessaires s'explique peut-être en partie par l'ouverture du concours à des diplômés n'ayant pas forcément suivi une formation « bibliothéconomique », par contre les lacunes constatées dans l'expression écrite et la maîtrise des techniques de composition sont moins compréhensibles.

Pour un concours assez spécialisé, le contenu reste très généraliste, on s'attendrait à un peu plus de connaissances précises voire techniques.

On a en général l'impression que beaucoup de candidats ne se sont pas préparés à l'épreuve.

Pour ce qui est du traitement du sujet :

Beaucoup de candidats ont confondu offre numérique et services numériques et se sont contentés de parler de l'OPAC ou du site WEB ou d'informatique, d'Internet, des changements et avantages induits par l'informatisation et l'arrivée des NTIC en bibliothèques. De nombreuses copies sont de ce fait hors sujet (par manque de connaissances ?).

L'offre documentaire est laissée pour compte.

Peu de copies définissent de façon détaillée et complète ce qui peut constituer l'offre numérique d'une bibliothèque. La notion de « bibliothèque numérique » n'est pas maîtrisée.

De même, le signalement est très souvent assimilé à l'affichage, à la signalétique, à la mise en valeur, aux vecteurs d'information.

Il n'y a souvent pas de différences dans les copies entre signalement, présentation, et même accès. Le problème spécifique du signalement n'est que très peu abordé.

Par contre, beaucoup ont pensé à traiter de la formation des usagers. On sent que cela est aujourd'hui pleinement abordé en cours et que c'est bien également un des coeurs de métier.

Il y a souvent peu ou pas d'exemples, et lorsqu'il y en a, ils sont souvent pris dans l'environnement très proche du candidat.

L'origine des candidats est visible : les candidats des bibliothèques universitaires oublient bien souvent les projets de numérisation menés par les bibliothèques, quand d'autres venant de lecture publique semblent ignorer qu'il peut y avoir des périodiques ou des thèses électroniques. Mais ces derniers ont eu tendance à exposer les techniques de numérisation plutôt que les contenus

Les publics sont rarement mentionnés, alors que la question de l'accès (et des droits) aurait du amener à les évoquer.

Pour ce qui est de l'expression écrite :

Les correcteurs déplorent qu'elle soit souvent mal maîtrisée : phrases mal construites, développements confus, souvent redondants, erreurs de syntaxe, approximations, problèmes d'orthographe.

D'un point de vue plus général :

On constate dans de nombreuses copies à la fois un défaut d'esprit de synthèse et un défaut de structuration de la composition. Le plan des copies est rarement rigoureux.

La majorité des autres copies suivent le plan proposé dans le sujet, même si les termes du sujet ne sont pas compris, et les parties « signalement » et « présentation » fusionnées le plus souvent en une seule qui pourrait s'appeler « publicité »...

Pour ce qui est de la structuration, elle est souvent laborieuse. Certaines copies sont globalement assez bien structurées mais avec une introduction et une conclusion bâclées : une introduction doit être un peu plus qu'une phrase générale, suivie du sujet sous forme interrogative avec une annonce de plan reprenant à nouveau le sujet. De même la conclusion ne doit pas être un résumé rappelant le plan, mais offrir des perspectives..

1.2. La rédaction de notices bibliographiques

Les résultats ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009
Présents			300	335	356	295	461
Copies blanches			4	0	2	4	3
Nombre de copies \geq 10	132/261	105/351	80/300	220/335	185/356	135/291	196/458
	50,57%	29,91%	26,66%	65,67%	51,97%	46,39%	43%
Moyenne /20	9,46	7,62	7,5	11,63	9,89	8,80	7,91
Note maximale	18	15,75	16,5	18,75	19	17,50	18
Note minimale			0,5	0	0	0,5	0
Notes éliminatoires			80	22	55	74	161

Pour le concours interne

	2004	2006	2007	2008	2009
Présents	259	370	361	258	301
Copies blanches	6	2	5	5	1
Nombre de copies \geq 10	74/259	161/370	236/361	155/253	205/300
	28,57%	43,51%	65,37%	61,26%	68 %
Moyenne /20	7,33	11,9	11,45	10,44	12
Note maximale	16	19,25	18,75	19,75	19
Note minimale	0,1	0	0	0,5	0
Notes éliminatoires	71	40	43	40	38

La progression sensible du pourcentage de notes éliminatoires pour le concours externe : (35,15 % des copies, au lieu de 25,42% en 2008 et 15,45% en 2007) explique en grande partie la baisse de la moyenne. Pour le concours interne en revanche, le pourcentage de notes éliminatoires est plus faible que l'année précédente : 12,62% des copies au lieu de 15,81%, et 11,91% en 2007).

La moyenne du concours externe est de 7,91, inférieure de deux points à celle du précédent concours ; la moyenne du concours interne est de 12 . Cette différence de moyenne s'explique par le grand nombre de candidats du concours externe qui ignore tout des normes et fascicules de documentation, les essais d'organisation des données bibliographiques conduisent dans ce cas à une note éliminatoire (35 % des candidats du concours externe, 12 % du concours interne). **Il faut encore rappeler que la description bibliographique, la structure des vedettes et le choix des accès ne peuvent pas s'improviser ; le degré d'entraînement des candidats contribue largement à leur succès dans cette épreuve technique..**

Les notes couvrent un spectre très large allant de 0 à 19. En comparaison avec le concours 2008, la répartition des notes du concours interne reste très stable, en revanche la moyenne du concours externe est très nettement en baisse, avec un pourcentage de notes éliminatoires qui a plus que doublé et près de la moitié des candidats dont les notes sont inférieures à la moyenne.

Le jury a proposé l'analyse de fac-similés de 5 monographies de langue française et de 2 monographies à choisir parmi les 4 langues étrangères habituelles.

Les documents en français à cataloguer étaient de types diversifiés :

Une œuvre traduite du russe comportant un auteur et deux traducteurs

Un document avec titre et sous-titre parallèles et appartenant à une collection

Un catalogue d'exposition

Les actes d'un colloque organisé par une association

Un recueil de mélanges

Les documents en allemand, anglais, espagnol et italien, dont deux devaient être traités au choix étaient tous des cas simples de monographies comportant un ou plusieurs auteurs et appartenant à une collection.

Notices en langues étrangères :

Le choix des candidats s'est porté essentiellement sur la combinaison de langue anglais / espagnol, comme l'an passé.

Combinaison de langues :

anglais / espagnol	24%
italien / anglais	23%
allemand / anglais	20%
italien / allemand	7%
italien / espagnol	7%
allemand / espagnol	6%
0 langue	7%
1 seule langue	4%
3 ou 4 langues	2%

Ces différents cas correspondent aux exemples classiques présentés lors de la formation des catalogueurs et font l'objet de traitements spécifiques bien identifiés tant pour la description (FD Z44-050) que pour les accès (Normes Z44-059, Z44-060 et Z44-061). Les résultats montrent que seuls les candidats qui préparent l'épreuve peuvent la réussir : ceux qui ont éprouvé des difficultés semblent méconnaître les règles ou avoir des difficultés à les appliquer.

Description bibliographique

La description bibliographique s'appuie sur la connaissance et la hiérarchisation des sources d'information qui permettent de rédiger les différentes zones. L'importance de la page de titre et la maîtrise des éléments y figurant est le minimum requis pour de futurs professionnels des bibliothèques.

La version 2005 du fascicule de documentation Z 44-050 présente quelques évolutions majeures qui ne sont pas encore complètement assimilées par l'ensemble de candidats.

La zone 1 pourrait être la zone la plus facile à rédiger si les candidats s'attachaient à respecter ce qui figure sur la page de titre ; ce d'autant plus que la nouvelle version de FD Z 44-050 exclut l'usage des abréviations ; des candidats les utilisent néanmoins, mais la principale erreur consiste à réécrire en les transformant et les reclassant des informations qui devraient être simplement reproduites. Paradoxalement ces erreurs rendent l'identification du document problématique ou impossible. Beaucoup de copies ne respectent pas l'ordre des mentions à transcrire et écrivent en désordre les éléments des zones titre et des mentions de responsabilité, sans rapport ni avec la source d'information, ni même avec un ordre logique (cf. Z44-050, § 1.1.5.1, § 1.4.9, § 1.5.4 pour les règles de transcription). Lorsque des mentions de responsabilité figurent sur d'autres sources d'information (4^{ème} de couverture, sommaire), elles peuvent être transcrites entre crochets [], le jury n'a pas pénalisé les candidats qui n'ont pas transcrit dans la description bibliographique des mentions de responsabilité ne figurant pas sur la page de titre. Il a en revanche pénalisé les candidats qui les ont transcrites sans les crochets indiquant que ces informations sont issues d'une autre source que la source d'information principale. Les candidats doivent en effet maîtriser l'importance de la source d'information principale pour la zone 1 qu'est la page de titre ; les fac-similés sont construits en intégrant d'autres éléments afin de rapprocher l'épreuve de la réalité de la profession, tous les éléments n'ont pas obligatoirement à être intégrés dans la notice.

En zone 2 un nombre significatif de candidats ne savait pas que l'on ne mentionne pas la mention de première édition.

L'adresse dans certaines notices pouvait comporter plusieurs lieux (mention facultative). Les candidats ne doivent pas nécessairement mémoriser les règles, mais consulter les instructions fournies par le fascicule de documentation pour traiter cette sous-zone. Cette année encore il faut rappeler que la version 2005 introduit une modification dans le traitement de la date des publications, imposant d'indiquer un préfixe quand la date est celle de l'impression ou du dépôt légal.

Les collections, qui ne présentaient pas de difficultés particulières n'ont pas toujours été bien identifiées et décrites en zone 6. Le directeur de collection est encore trop souvent présent, alors qu'il n'y a pas lieu de le faire figurer dans la description bibliographique d'une monographie.

L'ISBN à 13 chiffres, et l'EAN (facultatif) ont déstabilisé plusieurs candidats. Ces derniers doivent connaître la structure des ISBN et ISSN afin de repérer les mentions erronées.

Choix des accès et forme des vedettes

L'importance réelle des points d'accès aux notices doit être bien perçue par les candidats, et la formation qu'ils reçoivent doit les sensibiliser et leur faire comprendre (et distinguer) la nature et la fonction des vedettes qu'ils ont à construire à partir des informations retenues dans la description bibliographique.

Rappelons également que l'épreuve consiste à donner une description bibliographique et des accès, or on constate que près de 8 % des copies se contentent de donner une description bibliographique, sans donner les vedettes. Cet oubli conduit le plus souvent à une note éliminatoire.

Les candidats devaient identifier des accès caractéristiques selon les documents :

- Des auteurs personnes physiques avec ou sans précisions de fonction, obligatoires ou facultatifs
- un titre original pour une œuvre traduite (N° 2)
- deux titres de forme l'un pour un volume de mélanges (N° 5), l'autre pour une exposition (N°3)
- quatre collectivités : le Musée et la ville organisateurs d'une exposition (N°3), la collectivité auteur de mélanges (N°5) et un Congrès d'association (N°4)

Plusieurs correcteurs ont trouvé des copies utilisant systématiquement des titres uniformes factices et fantaisistes, et tout à fait inappropriés dans les cas à traiter. L'usage des titres uniformes doit, pour cette épreuve être limité à des types de formes de documents ou d'œuvres précis.

La forme des vedettes, si elle est bien comprise pour les auteurs personnes physiques, comporte encore trop de coquilles. Les candidats doivent être extrêmement attentifs à la transcription des noms d'auteurs et de collectivités, toute erreur, même d'une lettre ou d'un accent est considérée comme une faute et entraîne la non reconnaissance de la vedette et donc sa non validation.

Deux renvois étaient nécessaires : l'un pour un nom composé l'autre pour un sigle. Les renvois présents sont quelquefois construits d'une manière (notamment circulaire) qui dénote la mauvaise compréhension de leur rôle et de leur mécanisme. On ne peut accepter une présentation dans laquelle la liste des vedettes est présentée sous le titre « renvois ».

▪ **fac-simile 1**

Description bibliographique : elle ne présentait pas de difficulté particulière. La majorité des candidats ont eu la totalité des points. Quelques candidats ont considéré « Dermoncourt » comme responsabilité relative à une mention d'édition et ont donc proposé une zone 2.

Accès : l'erreur la plus fréquente est l'oubli de l'accès au titre original. Quelques candidats ont fait un accès à Richter, il a été accepté, ce document pouvant être considéré comme un recueil d'entretiens (en revanche il ne fallait pas le retranscrire dans l'ISBD puisqu'il faisait partie du titre propre.

▪ **fac-simile 2**

Description bibliographique : Le titre propre, le titre parallèle et les sous-titres respectifs ont été majoritairement restitués dans le bon ordre. Dans la zone de l'adresse, rares sont les candidats ayant transcrits correctement le nom de l'éditeur (beaucoup de P. Lang et de PIE Peter Lang). La plus grande source d'erreur vient de l'ISSN erroné. Très peu de candidats ont mentionné en note cette erreur ou ajouté en zone 6 la mention (erroné). Quelques candidats ont indiqué la mention de responsabilité de la collection.

Accès: peu de difficultés sur ces accès, aucune sur les vedettes. Le titre parallèle est souvent présent.

▪ **fac-simile 3**

Sans commune mesure, il s'agissait là de l'exercice le plus complexe pour les candidats. Certains d'entre eux ont choisi de ne pas le traiter (par manque de temps, par difficulté ?).

Description bibliographique : La zone 1 a posé le plus grand nombre de problèmes : exposition absente en totalité ou en partie, ordre des éléments, sous-titre, mention de responsabilité, ou note (les candidats ne sachant que faire de ces informations). L'éditeur a été aussi fréquemment mal renseigné (oubli de Musée Rolin ou de ville d'Autun, parfois même des deux et remplacement par [s.n])

La mention d'ISBN erroné a été trop souvent oubliée.

Accès : Peu de candidats ont rédigé un accès au Musée (ou lorsque l'accès est présent la vedette est mal construite). Le titre de forme est souvent absent ou mal construit. Le renvoi pour l'auteur n'est pas toujours fait.

▪ **fac-simile 4**

Description bibliographique : Les erreurs les plus fréquentes portent sur la zone 1 et plus particulièrement sur la répartition entre sous-titre et mention de responsabilité (beaucoup de candidats ont fait mention du colloque en sous-titre). Les concours financiers sont trop souvent indiqués et mis en accès.

Accès : Construire une vedette de congrès est une difficulté que peu de candidats surmontent. Souvent, le mot colloque n'est pas utilisé, les numérotations, lieux et dates sont fantaisistes ; les candidats oublient les qualificatifs géographiques lorsqu'ils sont nécessaires ou en ajoutent (France, Bourgogne...). Pourtant le recours aux normes et aux nombreux exemples y figurant devrait permettre la rédaction des vedettes de collectivités et de colloques simples comme celles des exercices de ce concours.

▪ **fac-simile 5**

Description bibliographique : elle ne présentait pas de difficulté particulière.

Accès : le volume de mélanges a bien été identifié et la vedette de forme construite correctement. L'erreur la plus fréquente porte sur la vedette collectivité. Souvent, aucun qualificatif géographique n'est indiqué. Dans le meilleur des cas, Aix-en-Provence est présent. Enfin, il fallait un renvoi du sigle.

▪ **fac-simile 6 (allemand)**

Description bibliographique : peu d'erreurs sur ce fac-similé. La plus fréquente concerne la zone 6 et la présence du directeur de publication.

Accès : pas de difficulté particulière.

- **fac-simile 7 (anglais)**

Description bibliographique : peu de difficultés dans cet exercice. Les erreurs les plus courantes sont : les villes d'édition (Paris oublié si le candidat a décidé d'indiquer trois villes, [etc.] oublié aussi)

Des erreurs sur la transcription de la collection, notamment dans l'utilisation des majuscules.

Accès : aucune difficulté.

- **fac-simile 8 (espagnol)**

La typographie pouvait laisser planer un doute sur le nom de l'auteur : Blequa. Un nombre important de candidats ayant transcrit ce nom Blegua, les correcteurs ont pris la décision d'accepter cette transcription à condition naturellement que la mention de responsabilité et la vedette soient en cohérence.

Description bibliographique : peu d'erreurs pour ce fac-similé. L'erreur la plus fréquente porte sur le nom de l'éditeur : Castalia au lieu de Ed. Castalia, elle a cependant été peu pénalisée. On note aussi une erreur sur le titre propre, le y ne pouvait introduire un sous-titre, c'est bien l'ensemble du titre qui constituait le titre propre avec transcription de la virgule.

Accès : la fonction de l'auteur a été souvent oubliée.

- **fac-similé 9 (italien)**

Description bibliographique : pas de difficulté, cependant certains candidats ont supprimé les majuscules de Petrarca et Scipione Ammirato, ces noms de personnages célèbres auraient dû être reconnus.

Accès : quelques oublis du préfacier

1.3. Les résultats (admissibilité)

93 candidats ont été déclarés **admissibles au concours externe** ; **84 candidats** ont été déclarés **admissibles au concours interne**.

2. Les épreuves d'admission

Sur les 93 candidats convoqués pour le concours externe, 87 se sont présentés à l'interrogation et à la recherche documentaire ; pour le concours interne, 79 se sont présentés sur 84 admissibles.

2.1. Interrogation et conversation avec le jury

Pour le concours interne, la moyenne des notes de cette année a été de 10,86 contre 11,58 en 2008 et 11,49 en 2007, donc en baisse. Les membres des jurys ont malheureusement constaté que certains candidats, en nombre non négligeable, ne s'étaient pas préparés à l'oral. Ce qui s'explique peut-être par l'ouverture du concours à des diplômés de filières non bibliothéconomiques, n'exerçant pas déjà en bibliothèque, et ne possédant donc pas les connaissances techniques nécessaires. Pour les candidats du concours interne, on ne saurait trop insister sur la nécessité de s'ouvrir à des expériences diverses : la préparation au concours doit être sous-tendue par une curiosité d'esprit, encouragée par les directeurs, dans le cadre de visites de bibliothèques, par exemple, et, au minimum, par la lecture systématique de la presse professionnelle.

Pour le concours externe, on note une légère progression par rapport à l'année précédente : moyenne de 11,86 en 2009 ; 11,29 en 2008 ; 9,81 en 2007 ; 11,91 en 2006 .

Le jury choisit des sujets conformes à l'intitulé de l'épreuve c'est-à-dire « portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation ». Comme le relevait le jury l'année précédente, les exposés manquent souvent d'exemples concrets, et restent très généraux, tournant parfois à la récitation de cours. Il est à nouveau fortement recommandé que les candidats entretiennent leurs connaissances par la lecture régulière de la presse professionnelle, mais aussi en allant voir des bibliothèques avec leurs produits et services, aussi bien dans leur espace physique que virtuel, sur le web. Les attentes du jury portent sur un exposé structuré et nourri par des connaissances précises : exemples, articles, enquêtes... La bonne maîtrise du sujet doit permettre, non pas d'énumérer des listes, mais d'analyser la question à l'aide d'un plan, d'exposer une problématique en s'appuyant sur des connaissances bien assimilées

Dans la partie conversation, le jury apprécie à la fois la structuration de connaissances étayées par des exemples, l'aisance dans l'expression et la réactivité du candidat. L'importance des fonctions exercées ensuite en service public par les bibliothécaires adjoints spécialisés justifie l'attention à l'ensemble de ces éléments.

2.2. La recherche documentaire

Pour le concours externe : moyenne des notes

2001	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009
10,18	10,50	9,66	9,82	10,21	9,55	10,01	10,76

Pour le concours interne, la moyenne de 10,56 est en progression par rapport au concours précédent : 9,77 , mais en léger retrait par rapport aux années 2007 et 2006 : 10,94 et 11,52 .

▪ Objectifs et méthode

L'épreuve de recherche documentaire est destinée à tester les capacités du futur bibliothécaire adjoint spécialisé à exercer les fonctions essentielles de renseignement bibliographique et conseil aux usagers, d'identification et de localisation d'information pour une exposition ou la réalisation d'un dossier, d'enrichissement d'un fonds sur tous types de supports.

Les questions posées, si elles portent toujours sur un sujet plus ou moins précis, ne nécessitent pas de connaissance particulière du sujet. En revanche le candidat doit, pour les traiter, mettre en œuvre sa connaissance des différents outils de la recherche documentaire et surtout la méthodologie d'utilisation de ces outils – méthodologie globale portant sur la démarche - méthodologie particulière d'utilisation de chaque outil. Cette épreuve nécessite donc un apprentissage et une pratique préalables. Il ne s'agit pas, en effet de dérouler une méthodologie de manière systématique, mais de se mettre en situation et d'utiliser des instruments avec bon sens et en tenant compte des besoins exprimés dans la question. Trop souvent le déroulé systématique Encyclopedia Universalis, collections encyclopédiques, catalogue général de la BnF, CCFr, Pascal/Francis tient lieu de méthode. Beaucoup trop de candidats oublient qu'ils sont en poste dans une bibliothèque qui possède un catalogue et que parfois des collections en libre accès rangées selon une classification permettent un premier conseil très satisfaisant.

▪ Définition du contour de la question

L'exposé de recherche documentaire est codifié. Le jury a constaté que les candidats avaient intégré dans leur exposé la nécessité de présenter leur sujet. Il ne suffit cependant pas de le lire ou de le paraphraser. On attend des candidats qu'ils analysent le sujet en le reformulant puis qu'ils présentent le niveau de la recherche documentaire, son degré de spécialisation et la documentation préalable détenue par l'utilisateur. Si aucun élément de niveau n'est détectable dans la question, le candidat peut choisir un niveau d'utilisation ou donner des exemples pour différents niveaux en les précisant explicitement lors de son exposé.

On attend du candidat qu'il adopte une démarche pragmatique et adaptée à la question posée. Par exemple, il sera apprécié que sur un sujet portant sur l'enrichissement d'un fonds le candidat pense à analyser l'offre documentaire des établissements de référence sur le sujet.

Les contours chronologiques, thématiques, voire géographiques de la question doivent être définis, ainsi que les langues et les supports des documents à rechercher. Enfin selon l'utilisation, on devra mettre à disposition des références bibliographiques et/ou des documents primaires. Pour ces derniers la question de l'accessibilité doit impérativement être posée : délais d'obtention, conditions tarifaires, restrictions d'utilisation liée au droit d'auteur. Les candidats qui utilisent le SUDOC pour demander par le PEB des documents pour des étudiants de premier cycle réalisant un dossier n'ont visiblement pas compris le niveau et les délais de la recherche qu'ils effectuent.

▪ Description des outils et de leur utilisation

La plupart des candidats connaissent les outils au moins de nom, ainsi que leurs couvertures chronologiques. Mais ils se limitent à cette connaissance superficielle. Le contenu des grands dictionnaires et encyclopédies n'est pas bien connu, ces instruments de référence ont des versions papier et en ligne qui ont des spécificités, les candidats ne peuvent les ignorer, de même que la présence d'iconographie ou non, et les domaines non couverts. Par exemple les collections encyclopédiques telles *Que-sais-je ? Repères* chez la Découverte ou *Découvertes Gallimard* n'ont ni la même présentation ni la même couverture, il convient de les utiliser à bon escient. D'autre part les deux dernières collections sont parfois confondues. Une connaissance théorique n'est pas suffisante pour ces instruments très répandus. Les grands dictionnaires spécialisés sont trop peu utilisés : Benezit, Mourre, la simple idée de consulter un dictionnaire biographique de musiciens (même si on ne cite pas de titre) a été appréciée car c'est une démarche plus approfondie que la simple utilisation d'une encyclopédie généraliste.

Les candidats doivent être capables de décrire la manière dont ils effectuent leur recherche dans les instruments qu'ils utilisent : recherche auteur ou recherche sujet, utilisation d'index, d'un vocabulaire spécifique, sans toutefois être excessifs. Le jury a été particulièrement étonné de voir une quantité non négligeable de candidats rechercher dans la liste d'autorité Rameau de la BnF la forme d'une vedette avant d'entamer toute recherche y compris pour des termes très simples, le jury considère que cette démarche systématique est erronée.

Faut-il aussi rappeler qu'une recherche efficace dans la bibliographie nationale française gagne à passer par le catalogue général de la BNF. La consultation systématique des index cumulatifs, que les candidats qualifient eux-mêmes de longue et fastidieuse n'est pas la démarche la plus appropriée.

Il est très appréciable qu'un candidat connaisse aussi les quelques grands outils internationaux tels que WorldCat, ou le catalogue de la Bibliothèque du Congrès.

Les bases de données de dépouillement de périodiques et de presse ne sont pas bien connues, notamment le niveau recherche des bases Francis et Pascal est souvent ignoré. La différence entre les bases de presse donnant accès à des références et celles donnant accès au texte intégral n'est pas toujours faite de même il y a confusion entre un «bouquet» dans lequel une indexation du contenu permet une recherche sur le texte et une base de dépouillement, dans laquelle un vrai travail documentaire a été réalisé. Pour ces instruments on attend du candidat qu'il précise si ces sources sont accessibles par abonnement ou gratuitement.

▪ **Précision du vocabulaire – définitions**

Le traitement des questions et la description des outils nécessitent l'utilisation d'un vocabulaire précis et la connaissance des définitions. Le jury a constaté des confusions fréquentes entre les documents d'un auteur et ceux « sur » un auteur. Les définitions d'une bibliographie nationale courante, d'une classification sont le plus souvent floues. La différence entre la Bibliographie nationale française et Electre n'est pas faite automatiquement, sans parler des confusions avec le catalogue général de la BnF. La typologie des outils doit être connue et la définition de chaque grande catégorie maîtrisée. Il est préférable de citer un type d'outil si l'on a oublié son titre précis plutôt que d'aligner une liste de références sans en connaître l'organisation de base et l'utilité.

▪ **Ouvrir son horizon – Connaître l'Internet et le multimédia**

Les candidats du concours interne limitent parfois leurs révisions à l'horizon de leur bibliothèque ou centre de documentation, alors que le jury attend d'eux les mêmes connaissances générales que pour les candidats du concours externe. Regarder ailleurs que dans son établissement est une condition impérative.

A contrario, certains candidats internes ont préparé très sérieusement l'épreuve sans la relier à leur pratique quotidienne et à leur environnement. Trop peu curieux des pratiques professionnelles de leurs collègues, ils n'ont pas su porter un regard attentif sur les autres métiers de leur bibliothèque, alors même que cela constitue une préparation au concours très efficace. Interroger un acquéreur, le responsable du service public peut être le moyen d'acquérir des connaissances qui seront utiles pendant l'épreuve telles que par exemple identifier un site de librairie en ligne, consulter une revue de référence pour l'acquisition des documents audiovisuels, etc.

Dans le monde de l'Internet et du multimédia le jury attend du candidat qu'il élargisse sa recherche à tous les supports à moins que la question ne le permette pas. Dans ce dernier cas des questions ont systématiquement été posées sur les outils de recherche de documents audiovisuels, multimédias et électroniques.

Il n'est pas interdit de faire une première recherche avec des outils de l'Internet gratuit. Une recherche portant sur le chanteur Alain Bashung pouvait très bien commencer par une première interrogation via un moteur de recherche.

Les sites des grandes bibliothèques et des grands organismes documentaires, les bibliothèques numériques, les services de réponse à distance développés dans les bibliothèques, les grands sites institutionnels sont autant de sources d'information que le jury s'attend à voir citer par les candidats lorsque c'est nécessaire.

Il est désormais indispensable qu'un candidat puisse expliciter la notion d'archives ouvertes, citer un tel service et en présenter les avantages et les inconvénients.

Cette année pour la première fois certaines questions comportaient une partie demandant de créer une « page interactive », les candidats s'en sont plutôt bien tirés, soit en créant des pages de lien, soit en reconstituant des dossiers de documents numériques.

▪ **En conclusion**

Les meilleurs candidats sont ceux dont la démarche intègre à la fois une approche pragmatique et une bonne connaissance des outils qu'ils utilisent. Ils font un exposé construit, donnant les avantages et les inconvénients des différents instruments, montrant qu'ils les ont déjà consultés ou utilisés, complétant les lacunes de l'un par des incursions parfois très inventives dans des directions variées. Ils tiennent compte de leur environnement documentaire. Enfin ils concluent leur exposé, non pas en répétant leur introduction, mais en ouvrant le sujet ou en analysant ses difficultés, richesses et lacunes. Ils font preuve de pragmatisme et les meilleurs d'entre eux d'originalité, démontrant ainsi leur connaissance des outils et la pleine maîtrise de leur démarche.

2.3. L'épreuve facultative de langues

Pour le concours externe

72% des candidats admissibles (67 sur 93) se sont présentés à cette épreuve et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne 2009	Moyenne 2008
Allemand	4	12,5	13,4
Anglais	45	11,4	11,5
Espagnol	16	11	14,08
Italien	2	11	
TOTAL	67	11,4	12,31

La moyenne générale est en baisse par rapport aux deux dernières sessions (12,31 en 2008 ; 12,89 en 2007).

Pour le concours interne

51% des candidats admissibles (43 sur 84) se sont présentés à cette épreuve, et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne 2009	Moyenne 2008
Allemand	5	9,8	11
Anglais	29	10,4	11,5
Espagnol	7	14,5	11
Italien	2	14	14,67
TOTAL	43	12,18	11,79

Dans le cas du concours interne, la moyenne générale est meilleure que celle de l'an dernier (11,79) mais c'est un effet trompeur, lié à l'espagnol..

Le jury conseille aux candidats qui choisissent cette épreuve facultative de la préparer en ayant d'abord une pratique régulière de la presse professionnelle dans la langue choisie, doublement bénéfique : intérêt documentaire et intérêt linguistique. En outre il convient de

s'entraîner à travailler en temps limité et à faire de la version orale à partir de quelques notes : il est en effet recommandé de ne pas rédiger totalement la traduction : cet exercice prend du temps, pénalisant par là même le commentaire, alors que l'épreuve porte à durée égale sur la traduction (10 minutes) puis sur le commentaire en français (10 minutes) .

2.4. Les résultats (admission)

Sur les 93 candidats admissibles au **concours externe (87 présents)**, **39** ont été déclarés **admis**, sur la liste principale ; **10** ont été portés sur la liste complémentaire. Au **concours interne**, **36** candidats ont été déclarés **admis** sur 84 admissibles (**79 présents**), et **7** portés sur la liste complémentaire.

CONCLUSION

Les rapports du jury pour les sessions précédentes rappelaient avec insistance que les textes régissant les épreuves du concours de BAS sont anciens (1994) et qu'ils doivent donc être revus, l'environnement documentaire des bibliothèques, comme les techniques et les pratiques professionnelles ayant considérablement évolué.

L'année 2009 marque **une étape importante** pour cette logique de renouvellement: en effet elle voit la traduction dans des textes officiels des recommandations du rapport de la commission sur la rénovation, rédigé par la présidente du jury en juin 2008. Pour la session 2010 les épreuves techniques seront plus adaptées aux évolutions du monde de l'information ; en outre le programme générique, répertoriant les connaissances attendues, devrait représenter pour les formateurs et les candidats une aide à la préparation du concours.³

La présidente du jury tient à remercier vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du bureau DGRH D5. Elle fait part de toute sa gratitude aux deux vice-présidentes du jury, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts auprès d'un jury de taille importante.

Suzanne Jouguelet

Présidente du jury

Inspectrice générale des bibliothèques

Avec les contributions

d'Isabelle Dussert-Carbone

Vice-présidente du jury

Directrice du Département de la conservation à la Bibliothèque nationale de France

et de Catherine Etienne

Vice-présidente du jury

Directrice du Service commun de documentation de l'Université Bordeaux 1.

³ Voir en annexe la note détaillée sur les épreuves rénovées diffusée en juin 2009 aux centres de formation

ANNEXES

Annexe 1 : arrêté fixant le nombre de postes

Annexe 2 : arrêté portant nomination des membres du jury

Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité

Annexe 4 : sélection de textes des épreuves de langues

Annexe 5 : statistiques établies par le Bureau des concours

Annexe 6 : textes officiels sur la rénovation des épreuves

Annexe 7 : note sur les épreuves rénovées adressée aux centres de formation

ANNEXE 1

Arrêté fixant le nombre de postes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 13 février 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés

NOR : *ESRH0900979A*

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 février 2009, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés est fixé à 75 au titre de l'année 2009. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 39 postes ;
- concours interne : 36 postes.

En outre, 3 postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

ANNEXE 2

Arrêté portant nomination des membres du jury

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

fixant, au titre de l'année 2009, la composition du jury pour les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n°92-30 du 9 janvier 1992 portant dispositions statutaires au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés ;

Vu l'arrêté du 13 mai 1994 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2008 autorisant, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury des concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés est composé ainsi qu'il suit au titre de la session 2009 :

Mme Suzanne JOUGUELET	Inspectrice générale des bibliothèques Inspection générale des bibliothèques. Paris PRESIDENTE
Mme Isabelle DUSSERT-CARBONE	Conservatrice générale Bibliothèque nationale de France VICE-PRESIDENTE
Mme Catherine ETIENNE	Conservatrice générale Service commun de la documentation de l'université Bordeaux I VICE-PRESIDENTE

Mme Catherine AUZOUX	Conservatrice en chef Bureau des bibliothèques de la ville de Paris
Mme Agnès BACH	Bibliothécaire Service commun de la documentation de l'université de Toulouse II - Le Mirail
Mme Joëlle BARATON	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université d'Orléans
Mme Virginie BARBET	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université Pierre et Marie Curie
M. Jérôme BARTHELEMY	Conservateur en chef Service commun de la documentation de l'université Paris VIII
Mme Dominique BAUDE	Conservatrice en chef Service commun de la documentation de l'université de Lyon II
Mme Catherine BELLET	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université Toulouse I
Mme Dominique BENOIST	Conservatrice en chef Service commun de la documentation de l'université de Rouen
Mme Anne-Marie BERNARD	Conservatrice générale Service commun de la documentation de l'université Victor Segalen Bordeaux II
Mme Martine BIGOT	Conservatrice en chef Service commun de la documentation de l'université de Nanterre-Paris X
Mme Solenn BIHAN	Conservatrice Service commun de la documentation de l'université de Lille II
Mme Claire BLIN	Conservatrice Service commun de la documentation de l'université Pierre et Marie Curie
Mme Louisa BOUKHELIFA	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
Mme Geneviève BOYER	Bibliothécaire Bibliothèque universitaire de Montpellier
Mme Jocelyne BRU	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université de Paris IV
M. Pierre-Yves CACHARD	Conservateur en chef Service commun de la documentation de l'université du Havre
M. Alain CAILLEAUX	Conservateur général Bibliothèque de l'université de Cergy-Pontoise

Mme Françoise CESTOR	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
Mme Cécile CLARAC	Bibliothécaire Service commun de la documentation de l'université de Toulouse II - Le Mirail
M. Bernard COISY	Conservateur en chef Bibliothèque municipale François Mitterrand. Lorient
Mme Catherine COPPOLANI	Ingénieure d'études Service commun de la documentation de l'université de Toulouse II - Le Mirail
M. Manuel CUSSET	Bibliothécaire adjoint spécialisé Bibliothèque publique d'information. Paris
M. Philippe DAVID	Conservateur Centre Edouard Will de l'université de Nancy II
Mme Cécile DENIER	Bibliothécaire Bibliothèque publique d'information. Paris
M. Frédéric DESGRANGES	Conservateur Service commun de la documentation de l'université Paris IV
Mme Fabienne DUMONT	Bibliothécaire Service commun de la documentation de l'université de Reims
Mme Camille DUMONT-MUSARD	Conservatrice Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Montpellier
Mme Séverine DUPUCH-GARNIER	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
Mme Anne DUSSARAT	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque universitaire de l'université Paris IV
Mme Anne FAURE	Conservatrice Musée du quai Branly. Paris
Mme Ramatoulaye FOFANA	Conservatrice Bibliothèque publique d'information. Paris
Mme Isabelle FRANCESCHI	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque du Conseil d'Etat
Mme Violaine GARGUILO	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université de Bretagne occidentale. Brest
M. Sébastien GAUDELUS	Conservateur Bibliothèque nationale de France
Mme Danièle HELLER	Conservatrice générale Bibliothèque publique d'information. Paris
Mme Francine HENRY	Conservatrice en chef Bibliothèque interuniversitaire de médecine. Paris V

Mme Magali JACQUOT	Bibliothécaire Service commun de la documentation de l'Institut national polytechnique de Lorraine. Nancy
M. Emmanuel JASLIER	Conservateur Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
Mme Clémence JOSTE	Conservatrice Service commun de la documentation de l'université de Paris VII
M. Jean-Yves KESLICK-GALIPIENSO	Bibliothécaire adjoint spécialisé Service commun de la documentation de l'université de Paris XII
Mme Françoise KUBEK-COULON	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université Bordeaux I
M. Eric LAMS	Conservateur territorial Bibliothèque municipale de Dunkerque
Mme Monique LAROZE	Conservatrice en chef Bibliothèque publique d'information. Paris
Mme Corinne LEBLOND	Conservatrice générale Service commun de la documentation de l'université d'Artois – Arras
Mme Nathalie LEBORGNE	Agente contractuelle Bibliothèque nationale de France
Mme Faustine LEJOUR	Conservatrice Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris
Mme Annie MALECKI	Conservatrice en chef Service commun de la documentation de l'université de Paris XIII
Mme Cécile MANIGLER	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université Pierre et Marie Curie
M. Frédéric MANFRIN	Conservateur Bibliothèque nationale de France
Mme Orlane MARDON-AMBLARD	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque centrale de l'Ecole normale supérieure de Cachan
Mme Marie-Paule MOUCHARD	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
Mme Catherine MUSSON	Conservatrice générale Service commun de la documentation de l'université de Nîmes
Mme Michèle NIEMENTCHINSKY	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
Mme Mauricette ORFIN	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université Pierre et Marie Curie

Mme Aurélie PAGNOUX	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque de l'université de Paris VIII
Mme Sylvie PARAPPEL TOURNAY	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université de Valenciennes
Mme Isabelle POISOT	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque interuniversitaire de médecine. Paris V
M. Joël POLLET	Conservateur Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
M. Fabrice POULAIN	Bibliothécaire adjoint spécialisé Service commun de la documentation de l'université de Lille II
M. Frédéric PRUVOST	Bibliothécaire adjoint spécialisé Service commun de la documentation de l'université de Valenciennes
M. Frédéric PUYRENIER	Bibliothécaire adjoint spécialisé Bibliothèque nationale de France
Mme Françoise ROMAGNE	Conservatrice en chef Bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris
Mme Julie ROUSSEL	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université de Rennes I
Mme Marie ROUSSEL	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
Mme Isabelle RUSSO	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque interuniversitaire de médecine. Paris V
Mme Marie-Hélène SEUX	Conservatrice en chef Service commun de la documentation de l'université de Nanterre - Paris X
Mme Françoise SIGAUD	Bibliothécaire Ecole normale supérieure de Lyon
M. Arnaud SILLET	Conservateur Bibliothèque interuniversitaire de médecine - Paris V
Mme Anne SLOMOVICI	Conservatrice en chef Service commun de documentation de l'université François Rabelais de Blois
M. Franck SMITH	Conservateur Bibliothèque Sainte-Geneviève Paris
Mme Cécile TARDY	Conservatrice Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de l'université de Nanterre
Mme Marie-Joëlle TARIN	Conservatrice Bibliothèque de la Sorbonne

Mme Caroline TEPEINT	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'Université du Littoral Côte d'Opale
M. Christophe THIBAUT	Bibliothécaire adjoint spécialisé Service commun de documentation de l'université de Tours
Mme Catherine TROST	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
Mme Françoise TRUFFERT	Conservatrice en chef Service commun de la documentation de l'université de Valenciennes
Mme Laurence VIALLE	Bibliothécaire adjointe spécialisée Bibliothèque nationale de France
M. Bernard VOUILLOT	Conservateur général Service commun de la documentation de l'université de Caen
Mme Mireille ZANINOTTO	Bibliothécaire adjointe spécialisée Service commun de la documentation de l'université de Toulouse II - Le Mirail

Jury des épreuves de langues :

M. Jean-Louis BARAGGIOLI	Conservateur général Centre technique du livre de l'enseignement supérieur de Marne la Vallée Italien
M. Carle BONAFOUS-MURAT	Professeur des universités Université de Paris III Anglais
Mme Françoise BORIE	Conservatrice générale Service commun de la documentation de l'université de Rennes II Allemand
M. Nicolas DEBASTE	Professeur certifié Université Paris Val-de-Marne Anglais
M. Laurent HERICHER	Conservateur Bibliothèque nationale de France Membre suppléant en anglais
M. Jérôme KALFON	Conservateur général Service commun de la documentation de l'université de Paris V Membre suppléant en espagnol
M. Stefano MANGANO	Conservateur Bibliothèque de l'université Paris IV Membre suppléant en italien

M. Philippe MARCEROU

Conservateur en chef
Bibliothèque de la Sorbonne
Espagnol

M. Gilles SOSNOWSKI

Conservateur
Bibliothèque de l'Ecole normale supérieure. Paris
Membre suppléant en allemand

Mme Sophie TRIPODI

Professeure certifiée
Collège Robert Doisneau de Paris
Anglais

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 FEV. 2009

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation
Le chargé de la sous-direction du recrutement



Philippe SANTANA

ANNEXE 3

Sujets des épreuves d'admissibilité

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES</p> <p>Session de 2009</p> <p>Vendredi 27 février 2009 de 8 h 30 à 11 h 30</p>	<p><u>Epreuve n° 1</u></p> <p>Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3 heures</p> <p>Coefficient : 3</p>
--	---

A T T E N T I O N

Aucun document n'est autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

S U J E T :

Comment les bibliothèques procèdent-elles aujourd'hui pour donner accès à leur offre numérique en ligne, la signaler et la présenter ?

Vous illustrerez votre analyse par des exemples précis.

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES</p> <p>Session de 2009</p> <p>Vendredi 27 février 2009 de 14 h 30 à 17 h 30</p>	<p>Epreuve n° 2</p> <p>Rédaction de notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3 heures</p> <p>Coefficient : 2</p>
---	---

A T T E N T I O N

L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée

Ce sujet comporte 17 pages. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. Dans le cas contraire, demandez-en un autre au responsable de salle.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

*Les fac-similés n° 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9 comportent chacun deux pages ;
Les fac-similés n° 4 et 6 comportent chacun 1 page.*

S U J E T :

- 1)** Rédigez les notices signalétiques complètes des ouvrages correspondant aux fac-similés n° 1 à 5 compris.

Pour chaque notice, indiquez, en outre, toutes les vedettes (obligatoires et facultatives) : vedettes auteurs, vedettes titres, et éventuellement les renvois à prévoir.

- 2)** Rédigez les notices signalétiques complètes de **2** des ouvrages choisis parmi les fac-similés n° 6 à 9.

Pour chaque notice, indiquez, en outre, toutes les vedettes (obligatoires et facultatives) : vedettes auteurs, vedettes titres, et éventuellement les renvois à prévoir.

Tournez la page S.V.P.

YOURI BORISSOV

DU CÔTÉ
DE CHEZ RICHTER

Conversations

traduit du russe
par Serge Kassian et Janine Lévy

OUVRAGE RÉALISÉ
PAR L'ATELIER GRAPHIQUE ACTES SUD
ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN MAI 2008
PAR L'IMPRIMERIE FLOCH
À MAYENNE
POUR LE COMPTE DES ÉDITIONS
ACTES SUD
LE MÉJAN
PLACE NINA-BERBEROVA
13200 ARLES

DÉPÔT LÉGAL
1^{re} ÉDITION : JUIN 2008
N° impr. : 71233
(Imprimé en France)

ACTES SUD

Dernière page imprimée

Edition établie
sous la direction de Bertrand Dermoncourt

Titre original :
Po napravleniju k Richteru
Editeur original :
Rutena, Moscou
© Youri Borisssov, 2000

© ACTES SUD, 2008
pour la traduction française
ISBN 978-2-7427-7468-5

Page de titre

Page en regard de la page de titre

DU CÔTÉ DE CHEZ RICHTER

"De Youri Borissov, je ne connaissais rien lorsque je découvris son livre consacré à Sviatoslav Richter au hasard de mes pérégrinations dans les librairies musicales de Moscou. Étonnant bouquin ! Et d'abord, en est-ce un ? Si on considère qu'un livre est un ensemble bien agencé de pensées, de récits, de dialogues, tous reliés entre eux, certainement pas. On y trouve au contraire, présentée pêle-mêle, une série d'impressions non développées, de conversations éparpillées, d'idées sans lien apparent entre elles ayant trait à la musique et à la vie, de références littéraires et artistiques ou de personnages supposés connus. Mais c'est justement là sa principale vertu. Car ce qui vous frappait plus que tout dans la conversation de Richter, c'était, comme dans ses interprétations, l'inattendu ; c'est qu'il vous sortait sans discontinuer de fulgurants lapins de son chapeau.

Dès les premières pages de ce livre, j'eus ainsi la joie de retrouver un Richter que les lecteurs de mon propre livre ne pouvaient percevoir que de façon intermittente, celui d'une fantaisie primesautière et espiègle qui était, selon tous les témoins, celle de sa jeunesse ; de retrouver aussi, couchées sur le papier, la sonorité de cette voix merveilleusement ondulante, l'image de ce visage indiciblement mélancolique. D'être parvenu à transposer cela par écrit est un miracle, renouvelé par la traduction."

BRUNO MONSAINGEON,
extrait de la préface.

Youri Borissov, fils de l'acteur Oleg Borissov, est né en 1956 à Kiev en Ukraine. Il est mort à Moscou en 2007. Metteur en scène d'opéra et de théâtre, cinéaste, il est également l'auteur de scénarios, d'essais et d'articles sur la musique et le théâtre. Il a bien connu le pianiste russe Sviatoslav Richter (1915-1997).

Photographie de couverture : © Axi-images / Marion Kalter

ACTES SUD

ISBN 978-2-7427-7468-5

DÉP. LÉG. : JUIN 2008
21 € TTC France
www.actes-sud.fr



4ème de couverture

282 pages
La photographie de la couverture est en couleurs
Format : 21,7 cm de haut

Tournez la page S.V.P.



L'Europe et les Europes
(19^e et 20^e siècles)

Construire l'Europe, ce n'est pas seulement élargir l'Union ou doter les institutions communes de nouvelles compétences. C'est aussi promouvoir l'Europe dans la diversité de ses cultures et de ses passés qui participent tous à la conscience que les peuples européens ont de leur destin commun. Préparer l'avenir de l'Union demande donc de se souvenir de ce passé. Car la connaissance de l'histoire contribue à maîtriser la mémoire collective.

La collection *L'Europe et les Europes* se donne comme objectif de publier des travaux historiques consacrés aux États et aux nations européennes, à leurs relations, entre eux et avec l'ensemble du monde. Elle privilégie l'étude des crises internationales, la démarche comparative et l'histoire de l'histoire. Si le politique, qu'il s'agisse d'institutions, de doctrines ou de mentalités occupe une place de choix, la collection est également ouverte aux sciences sociales et humaines, en soulignant refléter ainsi les activités de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe.

Directeur de collection :
L'Association internationale
d'histoire contemporaine de l'Europe

représentée par :
Jacques Baritéty
Président de l'AIHCE

et Michel Dumoulin
Groupe d'Étude d'Histoire
de l'Europe Contemporaine (GEHEC)

Fac similé n° 2 page 1/2

Pour la paix en Europe *For Peace in Europe*

Institutions et société civile dans l'entre-deux-guerres *Institutions and Civil Society between the World Wars*

© P.I.E. PETER LANG S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles / Brussels, 2007
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
www.peterlang.com ; info@peterlang.com

ISSN 1422-98004
ISBN 978-90-5201-364-0
D/2007/5678/49

Verso de la page de titre

Table des matières / Contents

Pour la paix en Europe
For Peace in Europe

Institutions et société civile
dans l'entre-deux-guerres
Institutions and Civil Society
between the World Wars

Le volume est paginé de 11 à 656
Il comporte de nombreuses illustrations
Il mesure 22 cm

Chaque article est accompagné de références et notes bibliographiques.
Un index figure en fin de volume de la page 641 à 656



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

Page précédant la page de titre

Introduction 11
Jacques BARIÉTY

PREMIÈRE PARTIE. INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS POUR LA PAIX
FIRST PART. INSTITUTIONS AND INSTRUMENTS FOR PEACE

Le Bureau international de la paix et la Société des Nations 19
Enrica COSTA BONA

The League of Nations System of Minority Protection, 1920-1939 41
Carole FINK

Élites et coopération culturelle internationale
dans le cadre de la Société des Nations 57
Christine MANGAND

Les comités économique et financier de la Société des Nations,
l'ordre économique et monétaire et la paix en Europe, 1920-1939 73
Sylvain SCHIRMANN

Raw Materials and Peace 93
Marta PETRUCCIOLI

The League of Nations, the International Institute
of Agriculture and the Food Question 117
Luciano TOSI

DEUXIÈME PARTIE. INITIATIVES ET PROJETS POUR LA PAIX
SECOND PART. INITIATIVES AND PROJECTS FOR PEACE

The Outlawry of War and the Kellogg-Briand Pact 141
Donatella BOLECH CECCHI

Money, Business Cycle, Public Goods:
British Economists and Peace in Europe, 1919-1941 169
Fabio MASINI

Fac similé n° 2 page 2/2

Tournez la page S.V.P.

241 pages

Bibliographie p. 234 à 241

Format : 26,7 cm

comporte des illustrations et des cartes en noir et en couleurs
La couverture est en couleurs →



Fac simlé n° 3 page 1/2

Page de titre

Ville d'Autun - musée Rolin

Hommes de feu ■ Hommes du feu

- 6 -

L'ARTISANAT en PAYS EDUEN

sous la direction de Pascale Chardron-Picault

Catalogue de l'exposition temporaire

22 septembre 2007 - 28 janvier 2008



4

Fac simile n° 3 page 2/2

Exposition temporaire

Hommes de feu, hommes du feu
L'artisanat en pays éduen
Autun, musée Rolin
(22 septembre 2007 - 28 janvier 2008)

Commissariat

Pascal Chardron-Picault
Archéologue municipal
Brigitte Maurice-Chabard
Conservateur en chef du patrimoine
Directeur du musée Rolin

Scénographie

Brigitte Maurice-Chabard
Serge Lachaud

Réalisation technique

Musée Rolin,
Ville d'Autun, services techniques :
Olivier Thomas
Didier Crenn
Lionel Bezanet

Suivi du catalogue

Régine Chataleain
Gérard Chevalux
William Chibot
Brigitte Genevois

Maquette du catalogue et communication

Ville d'Autun, services communication
Danielle Thévenin

Soutien financier :

Drac Bourgogne
Ville d'Autun

PARTENARIAT

INRAP (Institut National pour la Recherche en Archéologie Préventive)
Musée d'Alsasia, fonds Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, Département de la Côte-d'Or
Musée d'Archéologie Nationale, Saint-Germain-l'Évêque
Musée archéologique Dijon
Musée d'Art et d'histoire, Auxerre
Musée de la civilisation celtique, Bibrecht
Musée du Christianisme, Châtillon-sur-Seine
Musée municipal, Sens
Société Eduenne, Autun

Service régional de l'archéologie, Drac Bourgogne
Services d'Archéologie et du Patrimoine Alain Raboury : Yannick Labarre, Anne Pasquet, Angélique Thierand
Communautés de communes de l'Autunois

NOTICES CATALOGRAPHIQUES

Mots clés
Artéfacts romains, artisanat, ateliers, artisans, Bibracte, Autun, Augustodunum, métaux, métaux allégés, métaux bronzés, fer, orfèvrerie, bijoux, céramiques, boucles, ligures, travail de l'os, verre, mosaïques, sculptures, roches décoratives, calcaires, meubres - échelles - d'Autun, Babelotes
Inscrites, ambre, laines, cotons, stilles lunéraires.

AUTEURS

Sous la direction de Pascale Chardron-Picault
M.B. Michel BERNARD, numismate
C. B. Corinne BESSON, doctorante à l'Université de Paris IV-Sorbonne
P. B. Philippe BET, ingénieur chargé de recherche à l'INRAP Rhône-Alpes/Auvergne
M.B. Michèle BLANCHARD-LEMÉE, directeur de recherche au CNRS
A. B. Alain BLANCHARD, professeur à l'Université de Paris IV Sorbonne
J. B. Julien BOULÈVE, CEPAM, INRAP

V. B.-G. Véronique BRUNET-GASTON, spécialiste en architecture antique, INRAP, CNRS UMR 6585
B. C. Béatrice CAUJET, UTAH, UMR 5608 - CNRS, Maison de la Recherche, Université Toulouse La Mirail



5

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur efficacité dans la réalisation de cette exposition et dans l'établissement du catalogue.

La ministre de la Culture et de la Communication
La Direction des Musées de France
La DRAC Bourgogne

La Ville et la Municipalité d'Autun :
Rémy Rabymotta, maire d'Autun, conseiller général
Nicole Maglois, adjointe au maire chargée des affaires culturelles et de la communication

Le Centre d'Etudes des Peintures murales Romaines, Soissons

Nous remercions va bien évidemment à tous les auteurs et aux prêteurs sans qu'il soit possible de citer tous les ouvrages n'auraient pu voir le jour.

Nous voudrions remercier nos amicaux collègues à :

Claudine Allag, Guy André, Michel Bernard, Béatrice Bonnamour, Françoise Casseville, Dominique Chabard, Hélène Chev, Jean-Louis Couvrot, Michèle Durand, Geraldine Durieux, Amanda Evard, Catherine Gaché, Margot Gerdy, Claude Gieffé, Vincent Guichard, Jean-Claude Guichot, Jean-Paul Guillemin, Antoine Millier, Lucie Marandieu, Florence Monier, Dominique Kontny, Yvette Parati, Françoise Paquet, Ghislaine Pocard, Patrick Picaud, Lydie Saubier-Pennut, Jean Richard, Gaëlle Simon, André Strasberg, Dominique Verespu, Laurent Veselaine, Christian Vernou

NORMES CATALOGUE :

ARREP : Atelier régional de restauration des éléments du patrimoine (Soissons)
C.A.O. : Commission des Antiquités de Côte-d'Or
C.A.E.M. : Centre archéologique Européen du Mont Beuvray
CAPAR : Centre d'Archéologie et du Patrimoine Alain Raboury, Autun
G.-r. : Gallo-romain
G. R. A. H. M. : Groupe de recherches archéologiques du haut Moyen
UTCA : Unité de traitement et d'information en conservation archéologique (Saint-Denis)

Abréviations :

Dm : dimensions
l : longueur
l : largeur
M ou P : masse ou poids
Ep : épaisseur
H : hauteur

Achévé d'imprimer en septembre 2007. Imprimerie SECLUS Craucourt
ISBN 901288 - Dépôt légal n° 908

Achévé d'imprimer

Image de la couverture © Crenn / Danielle Thévenin - Sargès / Anthe Mullier/Boncompagni
Dot : Stéphane Prost / Musée Rolin - Couverture en verre : Luc de Carpiou / S&P

ASSOCIATION BOURGUIGNONNE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DIXIÈME COLLOQUE

Langres
(21-22 octobre 2000)

FÊTES ET JEUX

entre

SAÔNE ET MEUSE

Bourgogne, Champagne et régions adjacentes



Actes réunis par *Georges Viard*
et publiés avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne,
du Conseil Général de la Haute-Marne,
de la Ville de Langres,
du Conseil Régional de Bourgogne.

ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIÉTÉS SAVANTES
5, rue de l'École de Droit
21000 - Dijon

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DE LANGRES
Hôtel du Breuil, B.P. 104
52200 - Langres

296 pages
24 cm

Page de titre

Achévé d'imprimer en France le 10 mars 2003 sur les presses de



Imprimerie D. Guéniot - Langres - Saints-Geosmes
Dépôt légal : mars 2003 - N° d'imprimeur : 5002

Achévé d'imprimer

Entre systémique et complexité, chemin faisant...

Mélanges en hommage à Jean-Louis Le Moigne

Textes réunis par le
GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ADAPTATION,
LA SYSTÉMIQUE ET LA COMPLEXITÉ ÉCONOMIQUE (GRASCE)



Presses Universitaires de France

Page de titre

ISSN 2 13 050246 6

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1999, septembre
© Presses Universitaires de France, 1999
106, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Achévé d'imprimer

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Septembre 1999 — N° 46 485

Verso de la page de titre

Dernière page numérotée

328

Entre systémique et a

Service commun de la documentation de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

SHIH Chih-Ming, professeur associé au Département architecture de l'Université nationale de science et technologie de Taïwan.

SIEBERTIN-BLANC Christophe, professeur à l'Université de Toulouse I.

SIGNORILE Marc, sociomusicologue.

SIGNORILE Patricia, philosophe, FRAG, Université de droit, d'économie et des sciences, Aix-Marseille III.

SIMON André, consultant en management et ressources humaines.

SIMON Herbert A., professeur au Département de psychologie de l'Université Carnegie Mellon à Pittsburgh, États-Unis.

SOLARI Stefano, chercheur au Département économique de l'Université de Padoue, Italie.

SYBORD Christine, maître de conférences.

TABATONI Pierre, professeur d'Université honoraire.

TANGY Norbert, directeur adjoint EDF-GDF aux services Manche.

TARDIEU Hubert, directeur général de la SEMA GROUP TELECOMS.

TARPIAN Armen, directeur de la revue *Psychologie de la motivation*.

TAVERA Gérard, directeur des études ESM2, IMT technopôle de Châteaugombert.

TEULIER Régine, CNRS.

TIMSIT-BERTHIER Martine, neuropsychiatre, docteur en sciences.

TINLAND Franck, professeur émérite à l'Université de Montpellier III.

TOUCHE Jacques, ex-ingénieur physicien au CEA.

TRAORE Anne-Marie, Strasbourg.

TREMBLAY Christian, administrateur de la Ville de Paris.

TREUIL Mi d'Aix-Ma versités.

TRICOIRE E auprès d'i ciales (Kai

TRIPPIER Pie à l'Unive

Quantin-t URPIST, Uni

VALLER R.o l'Universit

néral de li bernetics.

VALLEJO-GO taire géné

pensée cor VAN GIGCH

rite de l'U: lifornie, Éi

VAUTIER Cl au LEREPS

sciences so VAZ DA SILV

lement eu VERRROUST

au CNRS l'Universit

VIALA Hugur VIDAL Pascal,

VIVICORSI B en psychol

l'Université VILLIERS Jacq

l'aviation ci VOLANT Chi

versités. VULLIERME Je

ZIMMERMANN au CNRS.

ZIMMERMANN recteur du la pement urba

Tournez la page S.V.P.

Fac similé n° 5 page 2/2

Première page numérotée

VI *Entre systémique et complexité, chemin faisant...*

HUBERT TARDIEU — Construire la réciprocité pour agir ensemble 251

BRUNO TARDIEU — De l'impasse à la réciprocité : comment forger l'alliance entre les plus démunis et la société 261

JEAN-LOUIS LE MOIGNE — Les épistémologies constructivistes en procès 273

Bibliographie détaillée de Jean-Louis Le Moigne (de 1955 à 1998) 297

Sommaire

Avant-propos 1

Notice biographique sur Jean-Louis Le Moigne 3

Histoire du GRASCE 7

Table des auteurs ayant contribué à ces Mélanges 11

HENRI BARTOLI — Raison d'État, raison politique et éthique 13

ROBERT DELORME — De l'emprise à l'em-prise. Agrir en situation complexe 25

OLIVIER FAVEREAU — L'économie des conventions et le constructivisme en économie 47

LOUIS-ANDRÉ GÉRARDU-VARET — Enquête sur la rationalité dans les jeux non coopératifs 63

BRANT VON GLANZFIELD — Le Moigne's Defens of Constructivism 85

JEAN-BLAISE UNIZE — Systémique, discours et schématisation 91

GEORGES-YVES KEUWEN — Jean-Louis, de GRASCE 97

ALAIN LEROUX — Une société à vivre 119

JACQUES LEROUINE — Institutions et marché : la question de l'émergence 135

PHILIPPE LORINO — Le sens gestuelle et le chameau 147

BERNARD MORIN — Anthropologie de la liberté 157

MICHAELA MUGUR-SCHÄCHTER — Objectivité, relativité, relativisme 171

BERTRAND MUNIER — Les décisions en avenir risqué sont-elles programmables ? Enseignements tirés de la recherche expérimentale 211

HERBERT A. SIMON — Coping with Complexity 233

PIERRE TARDIONI — Note sur le paradoxe dans le management stratégique 241

Histoire du GRASCE

C'est à l'initiative de Bertrand Munier et à sa rencontre avec Jean-Louis Le Moigne que l'on doit la création du GRASCE en 1975 (c'est-à-dire du Groupe de recherche en analyse de système et calcul économique) reconnu comme équipe associée au CNRS en 1976. Ainsi, le laboratoire a été ancêtre jusqu'en 1979 sur les campus de Luminy - où avait été rassemblé le premier noyau d'enseignants-chercheurs - et d'Aix-Marseille. L'ensemble de l'équipe a pu rejoindre Aix-en-Provence en octobre 1979.

Une photographie en noir et blanc de Jean-Louis le Moigne figure en frontispice
Format : 20, 8 cm

Page en regard de la page de titre

Heidelberger Beiträge zur deutschen Literatur

Herausgegeben von Dieter Borchmeyer

Band 15

Goethes musikalische Reise in Italien

Cristina Ricca

D.30
ISSN 0934-490X
ISBN 3-631-52635-5

© Peter Lang GmbH
Europäischer Verlag der Wissenschaften
Frankfurt am Main 2004
Alle Rechte vorbehalten.

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

Printed in Germany 1 2 3 4 5 7

Hauteur 21 cm
271 pages
Bibliographie p.255 à 271

Verso de la page de titre



PETER LANG

Frankfurt am Main · Berlin · Bern · Bruxelles · New York · Oxford · Wien



PETER LANG

Europäischer Verlag der Wissenschaften

Fac similé n° 6 page 1/1

Developments in Earth & Environmental Sciences, 5

**GLOBAL WARMING AND
GLOBAL COOLING:
EVOLUTION OF CLIMATE
ON EARTH**

By

O.G. SOROKHTIN

Moscow, Russia

G.V. CHILINGAR

Los Angeles, CA, USA

L.F. KHILYUK

Los Angeles, CA, USA



ELSEVIER

Amsterdam - Boston - Heidelberg - London - New York - Oxford
Paris - San Diego - San Francisco - Singapore - Sydney - Tokyo

Elsevier
Radarweg 29, PO Box 211, 1000 AE Amsterdam, The Netherlands
Linacre, House, Jordon Hill, Oxford OX2 8DP, UK

First edition 2007

Copyright © 2007 Elsevier B.V. All rights reserved

No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without the prior written permission of the publisher

Permissions may be sought directly from Elsevier's Science & Technology Rights Department in Oxford, UK: phone (+44) (0) 1865 843830; fax (+44) (0) 1865 853333; email: permissions@elsevier.com. Alternatively you can submit your request online by visiting the Elsevier web site at <http://elsevier.com/locate/permissions>, and selecting *Obtaining permission to use Elsevier material*

Notice

No responsibility is assumed by the publisher for any injury and/or damage to persons or property as a matter of products liability, negligence or otherwise, or from any use or operation of any methods, products, instructions or ideas contained in the material herein. Because of rapid advances in the medical sciences, in particular, independent verification of diagnoses and drug dosages should be made

Library of Congress Cataloguing-in-Publication Data

A catalog record for this book is available from the Library of Congress

British Library Cataloguing in Publication Data

A catalogue record for this book is available from the British Library

ISBN: 978-0-444-52815-5

ISSN: 1571-9197

For information on all Elsevier publications
visit our website at books.elsevier.com

Printed and bound in The Netherlands

07 08 09 10 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Working together to grow
libraries in developing countries
www.elsevier.com | www.bookaid.org | www.sabre.org
ELSEVIER BIOMEDICAL Science Foundation

25 cm

Paginé de II à XVI puis de 1 à 313

Illustré, cartes

Bibliographie p. 287 à 306

Tournez la page S.V.P.

LA VIDA DE
LAZARILLO DE TORMES,
y
DE SUS FORTUNAS Y ADVERSIDADES

Edición,
introducción y notas
de
ALBERTO BLECUA

clásicos  castalia
Madrid

Page de titre

18 cm
Dernière page numérotée 185
Bibliographie de la page 73 à 75
La couverture et certaines pages sont illustrées

Dos de l'ouvrage

Copyright © Editorial Castalia, S.A., 1975
Zurbano, 39 - 28010 Madrid - Tel. 319 53 57

Cubierta de Víctor Sanz

Impreso en España - Printed in Spain
Unigraf, S. A. Móstoles (Madrid)

I.S.B.N.: 84-7039-167-4
Depósito legal: M. 20439-1993

Queda prohibida la reproducción total o parcial de este libro, su inclusión en un sistema informático, su transmisión en cualquier forma o por cualquier medio, ya sea electrónico, mecánico, por fotocopia, registro u otros métodos, sin el permiso previo y por escrito de los titulares del Copyright.

Verso de la page de titre

ESTE LIBRO
SE TERMINÓ DE IMPRIMIR
EL DÍA 6 DE SEPTIEMBRE DE 1993

Achévé d'imprimer

clásicas Castalia

ÚLTIMOS TÍTULOS PUBLICADOS

- | | |
|---|--|
| 137 / Luis de Góngora
LAS FIRMEZAS DE ISABELA
Edición, introducción y notas de Robert Jammes. | 145 / Gerardo Diego
ÁNGELES DE COMPOSTELA.
ALONDRA DE VERDAD
Edición, introducción y notas de Francisco Javier Díez de Revenga. |
| 138 / Gustavo Adolfo Bécquer
DESDE MI CELDA
Edición, introducción y notas de Darío Villanueva. | 146 / Duque de Rivas
DON ALVARO O LA FUERZA
DEL SINO
Edición, introducción y notas de Donald L. Shaw. |
| 139 / Alonso de Castillo Solórzano
LAS HARPLAS DE MADRID
Edición, introducción y notas de Pablo Jaurealde. | 147 / Benito Jerónimo Feijoo
TEATRO CRÍTICO
UNIVERSAL
Edición, introducción y notas de Giovanni Stiffoni. |
| 140 / Camilo José Cela
LA COLMENA
Edición, introducción y notas de Raquel Astín. | 148 / Ramón J. Sender
MISTER WITT EN EL CANTÓN
Edición, introducción y notas de José María Jover Zamora. |
| 141 / Juan Valera
JUANITA LA LARGA
Edición, introducción y notas de Enrique Rubio. | 149 / Sen Tob
PROVERBIOS MORALES
Edición, introducción y notas de Sanford Shepard. |
| 142 / Miguel de Unamuno
ABEL SÁNCHEZ
Edición, introducción y notas de José Luis Abellán. | 150 / Cristóbal de Castillejo
DIALOGO DE MUJERES
Edición, introducción y notas de Rogelio Reyes Cano. |
| 143 / Lope de Vega
CARTAS
Edición, introducción y notas de Nicolás Marín. | 151 / Emilia Pardo Bazán
LOS PAZOS DE ULLÓA
Edición, introducción y notas de Marina Mayoral. |
| 144 / Fray Toribio de Motolinía
HISTORIA DE LOS INDIOS DE
LA NUEVA ESPAÑA
Edición, introducción y notas de Georges Baudot. | |

Tournez la page S.V.P.

Fac similé n° 9 page 1/2

Isabella Nuovo

OTIUM E NEGOTIUM
Da Petrarca a Scipione Ammirato

con prefazione di Francesco Tateo

PALOMAR
athenaeum

21 cm
416 pages

Page de titre

PALOMAR ATHENAEUM
67

Page en regard de la page de titre

© 2007 Palomar
di Alternative s.r.l.
Via Nicolai, 47 - 70122 Bari
www.edizioni-palomar.it

ISBN 978-88-7600-241-0

Fotocomposizione: Linopuglia s.n.c. - Bari

È vietata la riproduzione, anche parziale o ad uso interno o didattico,
con qualsiasi mezzo effettuata, non autorizzata.

Verso de la page de titre

athenaeum

Fac similé n° 9 page 2/2

Isabella Nuovo

OTIUM E NEGOTIUM
Da Petrarca a Scipione Ammirato



PAL●MAR

Page de couverture

Finito di stampare nel mese di dicembre 2007
per conto della Casa Editrice Palomar di Alternative s.r.l.
nello stabilimento della *Di Canosa s.r.l.* - Cassano delle Murge (Ba)

Cod. lib. 7600-241

Dernière page imprimée

ANNEXE 4

Sélection de textes des épreuves de langues

David Owen,
"Sharing a Vision to Improve Library Services for Visually Impaired People in the United Kingdom", *Library Trends* 55.4 (2007) 809-829

5 [Public libraries in the UK funded from local rates were founded from 1851 onwards under the terms of the Public Libraries Act 1850, which permitted municipalities with a population of over 10,000 to vote whether to spend a ½d rate ("the halfpenny rate," equivalent to 1/480th of the current £ sterling) to establish a library building but not to buy books. The honor of establishing the first library under these provisions went to the ancient city of Winchester in Hampshire, which had once been the capital of England; but, not surprisingly, the major northern cities of Manchester and Liverpool quickly followed suit in 1852. Kelly records in his *History of Public Libraries in Great Britain 1945-1975* (1977) that another thirty-nine authorities established public libraries over the next twenty years, but only one was in a London borough.

10 In the meantime, Thomas Rhodes Armitage had established the British and Foreign Blind Association for promoting the education of the blind in 1868. This organization became the Royal National Institute of the Blind (RNIB)—the leading charity in the United Kingdom for all matters relating to blind people.]

15 Armitage was convinced that the alleviation of the destitution of most blind people was dependent on their being able to be educated. Armitage recognized the need to have a standardised embossed print for the production of reading materials and set about investigating what was the most appropriate method. Today most people associate blind readers with the Braille system invented in France by Louis Braille in 1827 when the first Braille book was produced. However, in 1868 there was a multiplicity of alternative systems. The Moon system, invented by Dr. William Moon in 1845, remains in use to this day, but Thomas lists at least nine other systems in existence in 1868. [...]

25 In little over 100 years public libraries had totally handed over responsibility for library service provision for blind people to the two main national charities in this field. The Public Libraries and Museums Act of 1964 places a statutory duty on every public library authority to provide "a comprehensive and efficient service for all persons desiring to make use thereof". It did not go on to state, "except if you are blind in which case you must depend on the efforts of two charities to raise donations to meet your special needs." Similarly, the British Library Act 1972, which established the new British Library from various existing agencies, does not mention any responsibility to address the needs of blind and other disabled people. Clearly, the British had no intention, of following the U.S. model, but public libraries had, in the meantime, been forced to readdress the needs of visually impaired people because of two important developments.

35 In 1964 Dr. Frederick Thorpe published the first large print books specially designed to meet the needs of readers with low vision. These books were specifically targeted at the library market because of their comparatively high production costs. If the primarily older age group for whom they were intended could not afford them, it was essential that public libraries should purchase them, and the Ulverscroft Large Print Group has followed this marketing plan to the present day. Consequently, older readers whose sight was deteriorating came to expect their local public library to assist them to carry on reading. They also made use of the increasing level of recorded music available in public libraries, and as the commercial publishers slowly caught up with RNIB's appreciation of the potential of talking books, this alternative format also became a relevant component of public library audio collections.

Traduction orale de la partie grisée

623 words / translation 186 words

San José City Council Defers Library-Filter Mandate

- A debate over the mandating of blocking software for children's area computers at San José Public Library reached a watershed¹ moment April 21 when the city council voted 7–3 against appropriating \$90,000 to purchase filters systemwide. "We can use this money to keep our library hours longer," Council member Tina Morrill argued before the vote, according to the
- 5 April 22 *San Jose Mercury News*.
- Library Director Jane Light told *American Libraries* that the council instead chose to have the library display the acceptable use policy on every public internet workstation's login page "and have people acknowledge those every time they log onto the computer." However, she emphasized, the council action does not preclude future consideration of installing filters. Rather,
- 10 council members "deferred² any consideration of filtering that would cost more than \$25,000" until after San José can restore full funding for such other child-protection services as the city's internet-crime and sex-abuse police units and school crossing guards.
- The April deliberations were the latest round in a 19-month battle over appropriate internet use that reignited when City Council member Pete Constant issued a memo (PDF file) urging SJPL
- 15 to adopt the internet policies and filter settings of Phoenix (Ariz.) Public Library. Constant had traveled there in May 2008, he wrote, "in an effort to further understand the filtering technology available." When he "performed the San José Library staff test on a Phoenix library computer [that used the same software] it performed flawlessly³," he reported. A year before taking his fact-finding trip, Constant had summarily dismissed the findings of an SJPL report that blocking
- 20 software tends to both allow sexually explicit material to display and to filter out appropriate sites.
- The prospect of public funds becoming available for blocking software grew dimmer with the April 30 release of the city manager's FY2010 budget proposal: According to the April 30 *San José Mercury News*, officials were looking to save \$2 million by reducing library service from
- 25 six days a week to four as part of a plan to close a \$77.5-million city deficit. [However, at least one pro-filter group (PDF file) seemed willing to step into the fiscal breach: NBC affiliate KNTV reported April 22 that a representative of the socially conservative Values Advocacy Council had offered during the city council meeting to donate \$40,000 so the library could purchase and install filters.
- 30 Should city officials accept private funding for filters, they would still have to persuade higher-ups at San José State University to allow blocking software on children's-area machines at its Martin Luther King Jr. Library, which is the joint-use facility that serves as both the campus library and the city's central library. Citing a 2007 Academic Senate resolution (PDF file), SJSU Media Relations Director Pat Lopes Harris told *AL* that faculty "believe there should be no
- 35 screening, either at King or the branches, unless we're consulted first as part of the operating agreement." Among the stumbling blocks⁴ she foresaw was the proposed login-screen message, which "is written in a somewhat threatening manner." Harris conceded, however, that the library and Academic Senate could probably come to an agreement on filtering children's workstations at the King Library since SJSU students do not use them.]
- 40 *Posted on May 1, 2009.*

Traduction orale de la partie grisée

¹ watershed = an event or period marking a turning point (OED)

² to defer = put off to a later time, postpone (OED)

³ flawless = without any imperfections or defects (OED)

⁴ stumbling block = a circumstance that causes difficulty or hesitation (OED)

It's Pink-Slip Season for California's School Librarians

In what seems to have become an annual spring rite in the Golden State, school boards throughout California have been issuing layoff¹ notices to school library media specialists, as well as other educators and support staff, to ensure that the districts meet the March 15 notification deadline mandated by the state education code. With an \$8.4-billion drop in state support to K–12 schools and higher education through June 30, 2010, the California Teachers Association estimated in early March that some 17,800 preliminary layoff notices would be issued to its members; 10,000 were sent in 2008.

"Please, please reconsider some other options that are open to you," Modesto Teachers Association President Charlie Young urged school board members March 2 before the board voted 5–1 to cut 8.5 library media teachers and eight library assistants. Also scheduled for reduction in force to narrow an estimated deficit of \$11.3 million through July 2010 are college counselors and K–6 music teachers. "It has been no easy task," Superintendent Arturo Flores told attendees, according to the March 3 *Modesto Bee*.

The library cuts to the Modesto City Schools are particularly ironic in light of the \$506,048 Improving Literacy through School Libraries grant MCS recently received for staff development and materials purchases. The district website explains that the funds enabled K–6 library media teachers and library assistants—many of whom are now on the chopping block—to develop standards-based lessons intended to help MCS close the achievement gap of its English-language learners, a districtwide strategic goal.

["The effect of these drastic cuts in personnel will be the undoing of one of the state's premier library programs," MCS Library Media Teacher Cindy Bender wrote in a letter published in the March 10 *Bee*. Serving two elementary schools prior to the cuts, Bender noted that the FY2010 reductions would result in the remaining MCS school library staff being "expected to serve five or more schools weekly" and eliminate media-center visits for "our youngest students, those whose literature development is most important."

Among the other school districts where library media staff have been notified that they are on the layoff list are: Corona-Norco Unified School District, whose board approved March 3 the issuing of pink slips² to its five high-school teacher-librarians; [...]

Although a few school boards have reversed course on layoffs—including Madera Unified School District, where library advocates have successfully fought off cuts for three years in a row—the state's dire³ fiscal crisis does not foreshadow happy endings all around.

"There has been more discussion this year about actually closing school libraries," Barbara Jeffus, school library consultant for the California Department of Education, told *American Libraries*, noting that while the state education code requires districts to provide library services, "There isn't any teeth in [the code]."

"When school libraries are left unattended, the collections disappear and are not replaced," Blanche Woolls of San Jose State University library school told *AL*. Determined media specialists were reading talking points and protest signs to sway decision makers. "Libraries should be an easy sell," school-library advocate Stephen Krashen mused to *AL*, lamenting that too few connect the dots between school-library quality and student success.

"It is important that library advocates and supporters make sure that school superintendents, school board members, and their governor understand the importance of using [American Recovery and Reinvestment Act] funds to invest in our children by investing in school libraries and librarians," American Library Association President Jim Rettig agreed March 11.

Posted on March 11, 2009.

Traduction orale de la partie grisée

<http://www.ala.org/ala/online/currentnews/newsarchive/2009/march2009/califpinkslips.cfm>

¹ layoff = a temporary or permanent discharge of a worker or workers (OED)

² pink slip (N.Amer, informal) = a notice of dismissal from employment (OED)

³ dire = extremely serious or urgent; presaging disaster (OED)

Text 592 words

Translation 210 words

Digitized Roman de la Rose

This project first began in 1996 when Stephen G. Nichols, James M. Beall Professor of French and Chair of the Romance Languages and Literatures Department at Johns Hopkins University, approached staff at the Milton S. Eisenhower Library about digitizing Roman de la Rose manuscripts for teaching purposes. After receiving funding from Ameritech Library Services, the Getty Grant Program, the Samuel H. Kress Foundation, and the Gladys Krieble Delmas Foundation, the Eisenhower Library created the prototype Roman de la Rose: Digital Surrogates of Medieval Manuscripts on this site, which came to include six Rose manuscripts from various libraries in the US and UK.

10 [Only with the generosity and expertise of curators at the Walters Art Museum in Baltimore, the Morgan Library & Museum in New York, and the Bodleian Library in Oxford, as well as the valuable input of the scholarly community, was the prototype site made possible and then, over time, improved.

15 At one workshop in 1998, participants including academics, librarians, curators and technologists tested this prototype and recommended expanding the project as a digital library by adding manuscripts and scholarly content. Further Rose manuscripts, one in Chicago, one in Paris, two in Japan, two in private collections, 20 as well as two early printed books in Washington D.C., were photographed for the project, and these images were made available to users of the site. The value of and interest in examining different copies of a single text held in various repositories and not always easily accessible was immediately clear both to scholars and the general public alike.]

Traduction orale de la partie grisée

<http://home.earthlink.net/~cyberresearcher/History.htm>

The Earliest Libraries

Libraries in the Western world began as archives in ancient Mesopotamia and ancient Egypt. These archives were record depositories kept by court scribes and religious functionaries.

- 5 Two of the first libraries we know of which were recognizable as organized collections of written knowledge were at Alexandria in Ptolemaic Egypt and Pergamum in Hellenic Turkey. Ancient librarians would have had high status in their societies because they were often scholars or priests and they would have been among the only people able to read.

Medieval and Renaissance Libraries

- 10 During the Middle Ages in the West librarianship and libraries were centered around monasteries. The monks were scribes and in most cases the chief scribe was placed in charge of the library. These monasteries were the only repositories of written knowledge and in a period known for its religiosity these monk librarians were accorded a high status. In the later Middle Ages the stranglehold that monasteries had on knowledge in Europe was loosened, as
15 universities were founded in cities like Bologna and Paris, with college libraries to follow.

The Growth of Libraries

- In the 1450's the Vatican Library was becoming a sizable manuscript collection of over 1200 volumes under the patronage of Pope Nicholas V but technical developments would soon change the definition of a large library collection. [The development of movable type printing
20 presses caused a revolution in the transmission of written knowledge and in the growth of libraries. The further development of printing led to a higher literacy rate along with the cheaper and more widely available books and sizable libraries became a status symbol among the elites of Europe. Royal libraries formed the basis of developing national libraries such as France's Bibliotheque Nationale which grew greatly during the reign of Louis XIV. But
25 librarians were still largely classical or religious scholars, and, although honored members of society, they were not a profession unto themselves.]

Libraries in America

- The beginnings of libraries in America came not long after the first colonies were founded and the first library to take on a permanent status in America was the Harvard College library
30 founded in 1638. Library history in colonial America and the early United States includes the founding of a library in Philadelphia by Ben Franklin in 1731 and ends with Thomas Jefferson selling his library to be the basis of the Library of Congress in 1814. The nineteenth century would prove to be the birth of modern libraries and librarianship. The first tax-funded public libraries were developed in New England in the 1840's and the first recorded woman to
35 work in a library was in 1856 at the Boston Athenaeum library.]

Traduction orale de la partie grisée

Celebrating the Freedom to Read! Learn! Connect!

<http://www.ala.org/ala/aboutala/governance/annualreport/annualreport/annualreportarch/19981999/1998-1999.cfm#celebrating>

The association's commitment to intellectual freedom was celebrated in 1999 with the adoption of "Libraries: An American Value," a statement introduced by ALA President Ann Symons that affirms libraries as cornerstones of their communities and a democratic society.

5 [Symons also hosted a meeting at the association's headquarters in Chicago with librarians and vendors of a dozen Internet filtering companies to provide a forum for librarians to share their concerns directly, to learn more about state-of-the-art Web management technologies and to help shape the development of future technology in a way that protects both children and free speech.

10 The 18th annual Banned Books Week, held September 25–October 2, highlighted the importance of the First Amendment right to choose to read all books, including banned and challenged ones and other literature considered "objectionable." The theme "Free People Read Freely" was so successful that it was copyrighted and will be used in future promotional materials.

15 ALA continued to monitor book challenges at our nation's schools and public libraries. Some 472 challenges to library materials in public libraries, schools and school libraries were reported to ALA in 1999. The "most challenged" fiction book was Robert Cormier's 1974 young adult novel *The Chocolate War*. *It's Perfectly Normal*, a sex education book by Robie Harris, topped the nonfiction list.]

20 ALA's Office for Intellectual Freedom and the Freedom to Read Foundation celebrated their 30th anniversaries at a gala dinner in Philadelphia's historic Wanamaker Building during the association's 1999 Midwinter Meeting. Author Susan Isaacs was the guest speaker. Four First Amendment champions received special presidential awards: Judith Krug, OIF director since the office was founded; SIRS Mandarin owners Eleanor and Elliot Goldstein, sponsors of more than 30 intellectual freedom awards; and, posthumously, Forrest Spaulding, author of
25 the Library Bill of Rights.

Freedom of Information Day was celebrated March 16 (the birthday of James Madison, author of the introduction to the Bill of Rights) at an invitational conference in Arlington, Virginia, sponsored by the Freedom Forum in cooperation with ALA. The 1999 James Madison Award for protecting and promoting access to government information was
30 presented to members of the President John F. Kennedy Assassination Records Review Board and the members of Congress who authorized it.

The ALA Office for Intellectual Freedom revised and re-published *Coping with Challenges: Strategies and Tips for Dealing with Challenges to Library Materials*, one of the most sought after and useful ALA resources for dealing with challenged materials.

35 The Association of College and Research Libraries approved *Intellectual Freedom Principles for Academic Libraries*, which offer an interpretation of general intellectual freedom principles for an academic library setting.

Traduction orale de la partie grisée

439 words

translation 176 words

Chávez lanza su revolución cultural

MAYE PRIMERA, El País, 14/05/2009

5 El Gobierno venezolano ha hecho correr mucha tinta en los últimos cinco años para llenar de nuevos libros la "sección ideológica" de las bibliotecas públicas del país. Ahora, con las estanterías completas y habiendo concluido el programa de alfabetización, el presidente Hugo Chávez pone en marcha el Plan Revolucionario de Lectura (PRL)...

10 "Leer, leer y leer, consigna de todos los días. Lectura para la conciencia", dijo Chávez al anunciar el lanzamiento del proyecto desde la nueva sede de la Galería de Arte Nacional y ante un auditorio de niños vestidos con delantales rojos con letras blancas que decían: "Cultura, corazón adentro / misión socialista"...

15 Las Escuadras Revolucionarias de Lectura serán, según las instrucciones repartidas por el Ministerio de Cultura entre los consejos comunales, "la unidad básica de organización comunitaria y funcionarán como grupos de lectura en los que la selección del material bibliográfico estará definida ideológicamente, dado el contexto político y los objetivos del plan". A ellas, ordena el Ministerio, les corresponde desarrollar la etapa "de consolidación de la lectura para el pensamiento crítico y revolucionario".

20 Aparte de los libros antes mencionados para reforzar el "socialismo del siglo XXI" bolivariano, el Gobierno promoverá la lectura de un centenar de obras de autores venezolanos y extranjeros editadas en el país y repartidas en forma gratuita. Hasta el momento, el Gobierno sólo ha ofrecido los nombres de una decena de libros...

25 [Las editoriales privadas que operan en Venezuela no se explican cómo el Gobierno podrá desarrollar un verdadero plan para incentivar la lectura cuando ha impuesto restricciones cada vez más férreas para la importación de libros a través del control de cambio de moneda que rige desde 2003.

30 Para lograr la concesión de dólares preferenciales para pagar las importaciones - a un cambio de 2,5 bolívares por dólar-, las editoriales deben primero tramitar un *certificado de no producción* y enviar una lista de los títulos que desean importar al Ministerio de Industria y Comercio. El organismo aprobará la petición sólo en el caso de que se demuestre que esos títulos no se editan en el país o que otros autores locales no han trabajado la misma temática.

35 "Es el único país del mundo en el que hay este tipo de restricciones para importar libros", cuenta Víctor García, director comercial de la editorial Random House Mondadori. "En el último año, Venezuela se ha privado de miles de novedades de la industria editorial del mundo. Incluso, muchos libros de izquierda que al Gobierno le interesaría tener aquí para el desarrollo de su mismo plan no llegan. Y no se van a poder editar acá, porque también hay restricciones para la importación de papel, tintas y repuestos de maquinarias", añade.]

40 Saltarse las normas para conseguir los dólares no es una opción. Las editoriales que lo intenten en el mercado paralelo de divisas -donde el tipo de cambio triplica al oficial- corren el riesgo de ser sancionadas con multas o con penas de prisión de tres a siete años para los autores de la operación.

Traduction orale de la partie grisée

Los hombres leen más que las mujeres a partir de los 65 años

M. MOREIRA

VALENCIA.: El hábito de la lectura entre los mayores fomenta el ejercicio mental, aumenta la memoria, evita el deterioro de algunas funciones cognitivas y proporciona «el placer de vivir historias, sueños o fantasías, de trasladarnos a otros lugares y experiencias».

5

[Sin embargo, no todas las personas mayores de 65 años cultivan esta afición, ya sea por falta de costumbre, carencias formativas o problemas de visión.

10 Según una encuesta realizada por el Observatorio de Mayores del Imsero que ayer se hizo pública, el 63,5% de este grupo de población lee todos los días (24,8%), casi todos los días (15,1%) o alguna vez a la semana (23,6%). Sin embargo, estos datos se contradicen con los que arroja el «Barómetro de hábitos de lectura y compra de libros» que emitió el pasado mes de abril el Gremio de Editores de España (GEE) con respecto a 2008.

15

En este informe se concluye claramente que la tasa de lectura disminuye según aumenta la edad. De este modo, los jóvenes de entre 14 y 24 años presentan el mayor índice de lectura de la población (71,1%), y los mayores de 65 el menor (28,3%).]

20

Los resultados del estudio permiten conocer además un dato curioso en relación al género. Las mujeres sobrepasan notablemente a los hombres en los índices de lectura en todas las franjas de edad, hasta llegar a los 65 años, punto en el que las curvas de tendencia de ambos sexos se cruzan e intercambian sus perfiles como lectores. (...)

25

Con el fin de fomentar la afición a los libros en este lectorado, la Biblioteca Valenciana, ubicada en el Monasterio de san Miguel de los Reyes de Valencia, acoge hasta el 27 de mayo un ciclo de animación de la lectura específico.

30

35 Más de 600 usuarios de 10 Centros de Especializados de Atención a Mayores (CEAMs) de la Comunidad Valenciana participarán en los «Encuentros con Escritores y Mayores 2009», que se inician a las 10.30 de la mañana con una visita guiada al monasterio y culminan a mediodía con una conferencia con el autor invitado y un coloquio con los asistentes.

Traduction orale de la partie grisée

Texte 1

Zufallsbibliotheken: „Offene Bücherschränke“



„Offene Bücherschränke“ nennen sich kleine Bibliotheken, die in einigen deutschen Städten auf der Straße stehen. Sie können von jedermann bestückt und bepflanzt werden. Rund um die Uhr geöffnet, ändern sie ständig ihren Bestand.

[Selbst der Regen kann die Bonner Bevölkerung nicht von ihren offenen Bücherschränken fernhalten. Auf der Poppelsdorfer Allee, einem von fünf Standorten in der Stadt, ist ein reges Kommen und Gehen. Eine junge Frau springt kurz aus ihrem Auto und spendet der Bibliothek unter den großen Kastanienbäumen neue Bücher: *Warum Männer nicht zuhören* von Allan und Barbara Pease ist eines davon, *Selige Zeiten, brüchige Welt* von Robert Menasse ein anders. Sie stehen nun zusammen mit rund 200 anderen Werken in einem zwei Meter hohen Schrank mit Glastüren.]

Die Grundidee der offenen Bücherschränke ist ebenso simpel wie genial: Jeder kann hier Bücher hineinstellen und herausnehmen: ohne bürokratischen Aufwand, rund um die Uhr, an jedem Tag im Jahr. Die Bibliotheken sind so bunt und vielfältig wie ihre Nutzer: Belletristik steht neben Kochbüchern, Computerbücher lehnen sich an psychologische Fachliteratur. Studenten, Hausfrauen, Senioren und Obdachlose greifen zu. Sie kommen zufällig vorbei oder steuern den Bücherschrank gezielt an. „Es ist auch ein Ort der Kommunikation“, sagt Nicole Schmidt von der Bürgerstiftung Bonn. „Hier kommen Menschen über Bücher ganz schnell miteinander ins Gespräch.“]

Bibliothek als soziale Skulptur

Die „offenen Bücherschränke“ gingen aus einem Ideenwettbewerb hervor, den die Bürgerstiftung Bonn 2003 ausgeschrieben hatte. Damals konnte Trixy Royeck mit ihrem Vorschlag überzeugen. Sie studierte damals in Mainz Innenarchitektur und wurde von dem Künstlerduo Clegg & Guttman inspiriert. Diese schufen bereits Anfang der Neunzigerjahre offene Bibliotheken in Europa, zunächst im österreichischen Graz, später in Hamburg und Mainz. Clegg & Guttman verstehen die offenen Bibliotheken als soziale Skulptur. Denn die Zusammenstellung der Bücher und die Art und Weise, wie mit ihnen umgegangen wird, spiegelt für die Künstler die Struktur eines Stadtviertels wider.

„Vandalismus oder Missbrauch der Bücherschränke haben wir so gut wie gar nicht erlebt“, berichtet Nicole Schmidt. Kein einziges Graffiti sei in all den Jahren angebracht worden. „Das wundert uns selbst ein bisschen und freut uns natürlich sehr.“ Die einzige Ausnahme: „An Weiberfastnacht hat mal jemand die Bücher im Schrank in Bonn-Beuel angezündet.“ Deshalb ist diese Bibliothek ausnahmsweise an den „fünf tollen Tagen“ zu Karneval geschlossen.



Beständig gegen Wind und Wetter

Überhaupt nutzen die Bonner ihre offenen Bücherschränke nicht nur rege: Sie fühlen sich auch für sie verantwortlich. Ehrenamtliche Paten achten darauf, dass keine Bücher mit rechtsextremen, pornografischen oder sonstigen anstößigen Inhalten eingestellt werden. Zudem putzen sie ab und an die Glastüren. „Die Paten sind uns gar nicht allenamtlich bekannt“, erklärt Nicole Schmidt. „Oft werden die Bücher auch von Passanten, die zufällig vorbeikommen, ein bisschen geordnet.“ Oder sie rufen an, wenn zum Beispiel eine Tür vom Wind aus den Angeln gehoben wurde. Der gelegentliche Austausch von Türen gehört zu den einzigen laufenden Kosten. Und auch die werden komplett über Spenden finanziert. „Das ist zu einem echten Selbstläufer geworden“, freut sich die Stiftungs-Mitarbeiterin.

Die letzten beiden Schränke, die in Bonn im August 2008 angeschafft wurden, kosteten jeweils 6.000 Euro. „Die Türen haben jetzt eine bessere Mechanik, sie gehen automatisch zu“, erklärt Schmidt. Auch das Glas ist nun witterungsbeständiger und stabiler, damit es sich nicht unter der Last der Bücher biegt. Geblieben ist der Rahmen aus einer speziellen Stahllegierung, die besonders unempfindlich gegen Rost ist. Die Stahl-Glas-Konstruktion ist fest in den Boden einbetoniert. So kann der offene Bücherschrank auch heftigen Stürmen trotzen. Doch auch bei längeren Regenperioden setzt sich keine Feuchtigkeit in den Büchern fest, dafür ist die Fluktuation zu groß: „Einige Bücher stehen nur fünf Minuten da.“

Aus drei werden zwei Standorte

Die Nationalbibliothek zählt heute rund 22,2 Millionen Einheiten, davon stehen etwa 13,2 Mio. in Leipzig, etwa 7,8 Mio. in Frankfurt am Main und ungefähr 1,2 Mio. im Deutschen Musikarchiv in Berlin.



Der wachsende Bestand braucht jeden Tag ca. 24 Regalmeter mehr Platz. Daher wird in Leipzig Mitte 2007 der erste Spatenstich für einen Neubau getan, den insgesamt vierten Erweiterungsbau in der Geschichte der Leipziger Bibliothek. Das von der Stuttgarter Architektin Gabriele Glöckler entworfene Gebäude wird nicht nur die benötigten neuen Magazinflächen schaffen. Hier soll in Zukunft auch das "Deutsche Buch- und Schriftmuseum" – eines der ältesten Buchmuseen der Welt – untergebracht werden. Sobald der Erweiterungsbau fertig ist, wird dann auch das Musikarchiv, das mit seiner Sammlung die Entwicklung von den Anfängen der Tonträgerproduktion 1877 bis heute nachzeichnet, von Berlin nach Leipzig umziehen

🔗 [Büchermagazin](#) .

Neuland betreten – mit Hilfe von nationalen und internationalen Kooperationen

Auch wenn die Sammlung von Netzpublikationen keine Platzprobleme im herkömmlichen Sinne mit sich bringen wird, so ist die Erweiterung des Sammelauftrags für die Bibliothek doch eine große Herausforderung. Für die neue Publikationsform müssen neue Verfahren der Sammlung und bibliothekarischen Bearbeitung entwickelt werden. Die Archivierungsaufgabe macht nicht nur den Aufbau gewaltiger Datenspeicher erforderlich, sondern auch die Entwicklung neuer Prozesse, mit denen die immensen Datenmengen verwaltet werden. Viele Fragen, vor allem zur Langzeitarchivierung, sind in diesem Zusammenhang noch offen. Geeignete Lösungen sucht die Deutsche Nationalbibliothek derzeit zusammen mit der Staats- und Universitätsbibliothek Göttingen, IBM und der Gesellschaft für wissenschaftliche Datenverarbeitung Göttingen im Rahmen des Projekts "kopal".

Doch die Kooperationen, zum Beispiel für die Arbeit an Standards und Normen, gehen weit über nationale Grenzen hinaus. Eines von vielen Beispielen dafür ist das Projekt "European Digital Library", mit dem das Bibliotheksportal theuropeanlibrary.org um zusätzliche Teilnehmerstaaten erweitert werden soll und strategische Planungen zur Weiterentwicklung dieses Angebotes vorgenommen werden. Die Deutsche Nationalbibliothek – deren Generaldirektorin, Dr. Elisabeth Niggemann, zugleich Vorsitzende der Konferenz Europäischer Nationalbibliothekare (CENL) ist – koordiniert dieses von der Europäischen Kommission finanzierte Projekt und bereitet damit den Weg für eine europäische digitale Bibliothek.

Dagmar Giersberg
arbeitet als freie Publizistin in Bonn

Copyright: Goethe-Institut, Online-Redaktion

Traduction orale de la partie grisée

Die Deutsche Nationalbibliothek: Leipzig – Frankfurt am Main – Berlin



🔍 [Deutsche Nationalbibliothek in Leipzig](#)

Seit Juni 2006 – mit Inkrafttreten eines lange vorbereiteten Gesetzes – hat Deutschland nun auch dem Namen nach eine Nationalbibliothek.

Etliche Male hat die Deutsche Nationalbibliothek im Laufe ihrer knapp 100-jährigen, sehr bewegten Geschichte ihren Namen geändert. Die Nationalbibliothek, wie sie heute mit ihren Standorten in Leipzig, in Frankfurt am Main und in Berlin existiert, ist langsam gewachsen.

Alles begann im Jahre 1912. Da wurde in Leipzig, dem Zentrum des Buch- und Verlagswesens des Deutschen Reiches, die Deutsche Bücherei gegründet. Ihre Aufgabe war es, die ab 1913 erscheinende deutsche und fremdsprachige Literatur des Inlandes sowie die deutschsprachige Literatur des Auslandes, Übersetzungen aus dem Deutschen und fremdsprachige Veröffentlichungen über Deutschland zu sammeln, zu erschließen und bibliografisch zu verzeichnen. Und so erschien 1931 in Leipzig die erste Ausgabe der "Deutschen Nationalbibliographie".

[Zwei Nationalbibliotheken in einem geteilten Land

Die Folgen des Zweiten Weltkriegs, die Teilung Deutschlands in vier Besatzungszonen, änderten die Position der Deutschen Bücherei. Sie verlor ihre Stellung als zentrale Archivbibliothek. In den Westzonen initiierten Georg Kurt Schauer, Heinrich Cobet, Vittorio Klostermann und Hanns Wilhelm Eppelsheimer die Gründung eines westdeutschen Pendantes zur Deutschen Bücherei: die Deutsche Bibliothek in Frankfurt am Main.

Ab 1947 existierten in Deutschland zwei Bibliotheken, die unabhängig voneinander im Prinzip das Gleiche leisteten. So erschienen in der Zeit der Teilung auch zwei nationalbibliografische Verzeichnisse, die inhaltlich nahezu identisch waren.

Nach der Wiedervereinigung wurden die beiden Institutionen mitsamt dem Deutschen Musikarchiv Berlin, das seit 1970 zur Frankfurter Bibliothek gehört, unter dem Namen "Die Deutsche Bibliothek" zusammengeführt. Bereits am 3. Januar 1991 erschien das erste Heft der gemeinsamen "Deutschen Nationalbibliographie".]

Die tägliche "körperliche" Arbeit

Seit Juni 2006 heißt die Bibliothek mit ihren drei Standorten nun "Deutsche Nationalbibliothek". Doch nicht nur der Name hat sich mit dem Inkrafttreten des "Gesetzes über die Deutsche Nationalbibliothek" geändert, auch der Sammelauftrag wurde ausgeweitet: In Zukunft sollen neben den Medien in "körperlicher Form" (Bücher, Zeitschriften usw.) auch Netzpublikationen archiviert werden. Damit tritt eine neue Herausforderung neben die bisherige tägliche Arbeit der Bibliothekare.



🔍 [Zeitschriftenlesesaal](#)

Rund 1.200 neue Titel in "körperlicher Form" kommen täglich in die Deutsche Nationalbibliothek – und zwar jeweils in doppelter Ausführung, denn per Gesetz ist jeder Verlag in Deutschland verpflichtet, zwei Pflichtexemplare seiner Neuveröffentlichungen in der Nationalbibliothek abzuliefern. Je nachdem, aus welchem Bundesland die Publikation stammt, wird sie entweder von den Bibliothekaren in Leipzig oder von den Kollegen in Frankfurt bibliografisch erschlossen. Ein Exemplar landet dann im Leipziger, das andere im Frankfurter Magazin, so dass an beiden Standorten eine komplette Sammlung der Literatur ab 1945 für die Nutzer zur Verfügung steht.

Aus drei werden zwei Standorte

Die Nationalbibliothek zählt heute rund 22,2 Millionen Einheiten, davon stehen etwa 13,2 Mio. in Leipzig, etwa 7,8 Mio. in Frankfurt am Main und ungefähr 1,2 Mio. im Deutschen Musikarchiv in Berlin.



Der wachsende Bestand braucht jeden Tag ca. 24 Regalmeter mehr Platz. Daher wird in Leipzig Mitte 2007 der erste Spatenstich für einen Neubau getan, den insgesamt vierten Erweiterungsbau in der Geschichte der Leipziger Bibliothek. Das von der Stuttgarter Architektin Gabriele Glöckler entworfene Gebäude wird nicht nur die benötigten neuen Magazinflächen schaffen. Hier soll in Zukunft auch das "Deutsche Buch- und Schriftmuseum" – eines der ältesten Buchmuseen der Welt – untergebracht werden. Sobald der Erweiterungsbau fertig ist, wird dann auch das Musikarchiv, das mit seiner Sammlung die Entwicklung von den Anfängen der Tonträgerproduktion 1877 bis heute nachzeichnet, von Berlin nach Leipzig umziehen

📖 [Büchermagazin](#) .

Neuland betreten – mit Hilfe von nationalen und internationalen Kooperationen

Auch wenn die Sammlung von Netzpublikationen keine Platzprobleme im herkömmlichen Sinne mit sich bringen wird, so ist die Erweiterung des Sammelauftrags für die Bibliothek doch eine große Herausforderung. Für die neue Publikationsform müssen neue Verfahren der Sammlung und bibliothekarischen Bearbeitung entwickelt werden. Die Archivierungsaufgabe macht nicht nur den Aufbau gewaltiger Datenspeicher erforderlich, sondern auch die Entwicklung neuer Prozesse, mit denen die immensen Datenmengen verwaltet werden. Viele Fragen, vor allem zur Langzeitarchivierung, sind in diesem Zusammenhang noch offen. Geeignete Lösungen sucht die Deutsche Nationalbibliothek derzeit zusammen mit der Staats- und Universitätsbibliothek Göttingen, IBM und der Gesellschaft für wissenschaftliche Datenverarbeitung Göttingen im Rahmen des Projekts "kopal".

Doch die Kooperationen, zum Beispiel für die Arbeit an Standards und Normen, gehen weit über nationale Grenzen hinaus. Eines von vielen Beispielen dafür ist das Projekt "European Digital Library", mit dem das Bibliotheksportal theuropeanlibrary.org um zusätzliche Teilnehmerstaaten erweitert werden soll und strategische Planungen zur Weiterentwicklung dieses Angebotes vorgenommen werden. Die Deutsche Nationalbibliothek – deren Generaldirektorin, Dr. Elisabeth Niggemann, zugleich Vorsitzende der Konferenz Europäischer Nationalbibliothekare (CENL) ist – koordiniert dieses von der Europäischen Kommission finanzierte Projekt und bereitet damit den Weg für eine europäische digitale Bibliothek.

Dagmar Giersberg
arbeitet als freie Publizistin in Bonn

Copyright: Goethe-Institut, Online-Redaktion

Traduction orale de la partie grisée

Le biblioteche nella transizione al "solo elettronico"

Bibliotecari e editori si interrogano su vantaggi e svantaggi del passaggio all'e-only

L'avvento dei periodici elettronici sulla scena del mercato editoriale internazionale ha determinato trasformazioni profonde nello sviluppo delle collezioni delle biblioteche di università e ha completamente mutato, unitamente al successo dei motori di ricerca, le metodologie di lavoro e di ricerca degli utenti.

Lasciando da parte i molteplici dubbi e interrogativi che il formato digitale intrinsecamente porta con sé (mancanza di una perfetta corrispondenza tra il periodico cartaceo e la sua versione elettronica, scarsa qualità delle immagini delle versioni elettroniche correnti e dei backfile, complesse problematiche correlate con la conservazione e preservazione del digitale), negli ultimi dieci anni le biblioteche di università si sono lanciate nell'acquisizione massiccia di periodici in formato elettronico, sia grazie alla sottoscrizione dei molteplici pacchetti, i cosiddetti *bundles*, sia affiancando ai tradizionali abbonamenti cartacei le corrispondenti versioni elettroniche (cartaceo + elettronico), talvolta offerte gratuitamente, più spesso attivate grazie a una quota aggiuntiva sul costo dell'abbonamento. La crescita quantitativa del numero di riviste elettroniche disponibili sul mercato ha avuto un effetto bivalente per le biblioteche. Da un lato queste hanno cercato di cogliere la possibilità di offrire ai propri utenti delle collezioni più ampie, complete e arricchite da servizi a valore aggiunto (disponibilità 7 giorni su 7,

possibilità di effettuare il browsing tra i titoli e ricerche full-text, servizi di alerting, di RSS feed, di navigazione tra le citazioni ecc.). Gli utenti, in modo particolare quelli del segmento STM, hanno espresso una netta preferenza a favour del formato elettronico e dei suoi innegabili vantaggi.

Dall'altro la nuova cospicua offerta di e-journal, combinata con la crescita complessiva del costo delle riviste, solo in parte controllata tramite il meccanismo del *price cap*, ha messo in crisi gli esigui budget delle biblioteche.

Per avere un'idea delle proporzioni di un fenomeno come quello della spesa per le risorse elettroniche, in generale, e per i periodici elettronici in particolare, in costante e inarrestabile ascesa, è sufficiente riportare i dati raccolti annualmente dalle biblioteche dell'Association of Research Libraries (ARL). Nel 2005 le 123 biblioteche appartenenti all'associazione nordamericana denunciavano una spesa di 330 milioni di dollari per l'acquisto di e-journal a fronte di una spesa di 12 milioni di dollari scarsi nel 1995. Il dato appare in assoluto preoccupante ma lo è ancora di più se si pensa che nel ventennio 1986-2005 la spesa complessiva sostenuta dalle biblioteche ARL per l'acquisto di periodici è cresciuta del 302%. La maggior parte sono periodici elettronici.

Maria Cassella

Università degli studi di Torino
maria.cassella@unito.it

[Eppure, nonostante la fortissima convergenza al digitale delle biblioteche del secondo millennio, le collezioni di periodici restano profondamente ibride, complici alcuni consolidati modelli commerciali proposti dagli editori per l'acquisto dei pacchetti di periodici, da un paio di anni in veloce trasformazione. Resta tuttavia nettissima la sensazione di stare vivendo in una fase di transizione: attanagliate dai problemi logistici e dalla "crisi dei prezzi", ma anche nel tentativo di comprendere e affrontare al meglio il passaggio ai nuovi canali di trasmissione della comunicazione scientifica, le biblioteche cercano di sostenere, con alterne fortune, il passaggio al "solo elettronico". È compito del bibliotecario moderno riflettere su tale passaggio: se e quando si completerà, quali vantaggi e quali svantaggi potrà comportare per le biblioteche e i loro utenti, quali implicazioni sul futuro delle collezioni e delle biblioteche stesse?]

Uno sguardo alla letteratura

Dal primo apparire dei periodici elettronici sulla scena del mercato editoriale, i bibliotecari hanno cominciato a studiare e ad interrogarsi sul rapporto tra cartaceo ed elettronico [...]

Traduction orale de la partie grisée

ANNEXE 5

Statistiques établies par la DGRH

1. Concours externe de bibliothécaire adjoint spécialisé d'Etat - session 2009

1.1. Répartition par sexe.

	Inscrits	Immissibles	Admis	Liste C
Hommes	306	13	5	1
Femmes	1190	80	34	9
Total	1496	93	39	10

1.2. Répartition par date de naissance

Date de naissance	Inscrits	Immissibles	Admis	Liste C
plus de 55 ans	1950	1	0	0
	1951	1	0	0
	1952	1	0	0
	1953	2	0	0
	sous-total	5	0	0
de 51 à 55 ans	1954	4	0	0
	1955	5	0	0
	1956	3	0	0
	1957	9	0	0
	1958	5	0	0
sous-total	26	0	0	0
de 46 à 50 ans	1959	5	0	0
	1960	7	0	0
	1961	14	1	0
	1962	16	2	0
	1963	14	1	0
sous-total	56	4	0	1
de 41 à 45 ans	1964	17	0	0
	1965	18	1	0
	1966	17	0	0
	1967	30	1	1
	1968	32	0	0
sous-total	114	2	1	0
de 36 à 40 ans	1969	27	1	0
	1970	37	0	0
	1971	33	2	0
	1972	38	1	1
	1973	56	2	1
sous-total	191	6	2	0
de 31 à 35 ans	1974	56	0	0
	1975	49	2	0
	1976	59	2	1
	1977	60	3	1
	1978	57	1	0
sous-total	281	8	2	0
de 25 à 30 ans	1979	61	3	0
	1980	78	5	4
	1981	100	11	6
	1982	103	9	1
	1983	116	13	10
sous-total	458	41	21	4
de 20 à 25 ans	1984	107	13	5
	1985	110	8	3
	1986	76	8	4
	1987	47	1	0
	1988	22	2	1
sous-total	362	32	13	5
moins de 20 ans	1989	2	0	0
	1990	1	0	0
sous-total	3	0	0	0
TOTAL	1496	93	39	10

1.3. Académies

Académie	Inscrits	présents	Admissibles	Admis	Liste C.
Aix-Marseille	72	4.81%	3	2	1
Besançon	33	2.21%	0	0	0
Bordeaux	64	4.23%	8	5	1
Caen	25	1.67%	1	0	0
Clermont-Ferrand	36	2.41%	5	2	0
Dijon	30	2.01%	3	2	0
Grenoble	59	3.94%	8	4	0
Lille	95	6.35%	13	4	1
Lyon	84	5.61%	5	4	0
Montpellier	81	5.41%	2	0	0
Nancy-Metz	56	3.74%	0	0	0
Poitiers	30	2.01%	2	0	0
Rennes	63	4.21%	1	0	0
Strasbourg	46	3.07%	8	1	0
Toulouse	106	7.09%	3	4	2
Nantes	65	4.34%	3	2	0
Orléans-Tours	30	2.01%	4	3	0
Reims	19	1.27%	1	1	0
Amiens	29	1.94%	2	0	1
Rouen	38	2.54%	1	0	1
Limoges	32	2.14%	1	0	0
Nice	21	1.40%	1	0	0
Corse	5	0.33%	0	0	0
Réunion	49	3.28%	0	0	0
Martinique	26	1.74%	0	0	0
Guadeloupe	21	1.40%	0	0	0
Guyane	6	0.40%	0	0	0
Nouvelle Calédonie	0	0.00%	0	0	0
Polynésie Française	4	0.27%	0	0	0
Mayotte	2	0.13%	0	0	0
SIEC	269	17.98%	18	5	3
	1496	100.00%	93	100.00%	10

1.4. Titres

Titre	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
DISP DE TITRE .PARENT DE 3 ENFANTS	155	10.36%	24	1
QUALIFICATION EQUIVALENTE	812	54.28%	171	3
DUT METIERS DU LIVRE ET DOCUMENT.	401	26.80%	231	5
DEUST METIERS DU LIVRE ET DOCUMENT.	85	5.68%	45	1
DEUG BIBLIOTHECONOMIE ET DOCUMENT.	15	1.00%	8	0
DIPLOME DE BIBLIO. INST. CATHO. PARIS	15	1.00%	7	0
DIPLOME TECHN DE DOCUM. DU CNAM	13	0.87%	2	0
	1496		488	10

Concours externe de bibliothécaire adjoint spécialisé d'Etat - session 2009

1.5. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Composition	1496	93	39	10
Présents	479	93	39	10
Copies blanches	6	0	0	0
Moyenne	8,97	14,14	15	13,9
Note mini	1	10	11	12,5
Note maxi	18	18	18	16,5
Ecart-type				
Notes éliminatoires	49	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Rédaction de notices bibliographiques	1496	93	39	10
Présents	458	93	39	10
Copies blanches	3	0	0	0
Moyenne	7,92	14,59	15,59	14,15
Note mini	0	8,5	9	11,5
Note maxi	18	18	18	16
Ecart-type				
Notes éliminatoires	161	0	0	0

1.6. Statistiques à partir des épreuves orales d'admission

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	93	39	10
Présents	87	39	10
Moyenne	11,86	14,03	11,88
Note mini	5,5	9	9
Note maxi	18,5	18,5	15,75

	Admissibles	Admis	Liste C.
recherche documentaire	93	39	10
Présents	87	39	10
Moyenne	10,89	13,21	11,43
Note mini	4	7	4
Note maxi	19,5	19,5	18,5

	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve de langue	74	31	8
Présents	67	31	8
Moyenne	11,41	12,95	11,41
Note mini	4	6	9
Note maxi	19	17	14,25

	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais	50	19	8
Présents	45	19	8
Moyenne	11,47	13,03	11,41
Note mini	5	9	9
Note maxi	17	17	14,25

	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol	16	7	
Présents	16	7	
Moyenne	11	13	
Note mini	4	10	
Note maxi	19	17	

	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien	2	1	
Présents	2	1	
Moyenne	11	13	
Note mini	9		
Note maxi	13		

	Admissibles	Admis	Liste C.
Portugais			
Présents			
Moyenne			
Note mini			
Note maxi			

	Admissibles	Admis	Liste C.
Russe			
Présents			
Moyenne			
Note mini			
Note maxi			

	Admissibles	Admis	Liste C.
Allemand	6	4	
Présents	4	4	
Moyenne	12,5	12,5	
Note mini	6	6	
Note maxi	17	17	

1. Concours interne de bibliothécaire adjoint spécialisé d'Etat - session 2009

1.1. Répartition par sexe.

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	166	27,12%	8	9,52%	4	11,11%	1	14,29%
Femmes	446	72,88%	76	90,48%	32	88,89%	6	85,71%
Total	612		84		36		7	

1.2. Répartition par date de naissance

Date de naissance	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
plus de 60 ans	1948	2	0		0		0	
sous-total	2	0,33%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 55 à 60 ans	1949	0	0		0		0	
	1950	2	0		0		0	
	1951	0	0		0		0	
	1952	2	0		0		0	
	1953	3	0		0		0	
sous-total	7	1,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	1954	6	0		0		0	
	1955	6	1		1		0	
	1956	6	0		0		0	
	1957	5	1		0		0	
	1958	9	0		0		0	
sous-total	32	5,23%	2	2,38%	1	2,78%	0	0,00%
de 46 à 50 ans	1959	13	2		0		0	
	1960	17	1		1		0	
	1961	13	3		1		0	
	1962	11	1		0		0	
	1963	18	0		0		0	
sous-total	72	11,76%	7	8,33%	2	5,56%	0	0,00%
de 41 à 45 ans	1964	20	2		1		0	
	1965	21	2		1		0	
	1966	17	4		0		1	
	1967	26	1		0		1	
	1968	24	4		2		1	
sous-total	108	17,65%	13	15,48%	4	11,11%	3	42,86%
de 36 à 40 ans	1969	32	6		3		0	
	1970	34	5		3		1	
	1971	37	11		5		0	
	1972	35	6		3		0	
	1973	45	6		2		0	
sous-total	183	29,90%	34	40,48%	16	44,44%	1	14,29%
de 31 à 35 ans	1974	40	5		2		1	
	1975	42	9		4		1	
	1976	25	3		2		0	
	1977	27	4		3		0	
	1978	27	3		1		0	
sous-total	161	26,31%	24	28,57%	12	33,33%	2	28,57%
de 25 à 30 ans	1979	12	1		1		0	
	1980	14	2		0		1	
	1981	9	0		0		0	
	1982	6	1		0		0	
	1983	3	0		0		0	
sous-total	44	7,19%	4	4,76%	1	2,78%	1	14,29%
de 20 à 25 ans	1984	3	0		0		0	
sous-total	3	0,49%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	612	100,00%	84	100,00%	36	100,00%	7	100,00%

1.3. Académies

Académie	Inscrits	présents	Admis	Liste C.
Aix-Marseille	27	10	2	0
Besançon	14	5	0	1
Bordeaux	23	10	0	0
Caen	3	1	0	0
Clermont-Ferrand	4	2	2	0
Dijon	7	5	1	0
Grenoble	20	7	2	0
Lille	31	20	2	0
Lyon	27	14	0	0
Montpellier	20	4	1	0
Nancy-Metz	11	4	0	0
Poitiers	13	10	0	0
Rennes	27	15	2	0
Strasbourg	26	18	1	0
Toulouse	22	9	1	0
Nantes	19	6	1	0
Orleans-Tours	9	4	0	1
Reims	9	3	0	0
Amiens	14	5	1	0
Rouen	13	6	1	0
Limoges	2	0	0	0
Nice	12	7	1	0
Corse	3	1	0	0
Réunion	22	13	1	0
Martinique	7	2	0	0
Guadeloupe	9	1	0	0
Guyane	6	1	0	0
Nouvelle Calédonie	2	1	0	0
Polynésie Française	3	2	0	1
Mayotte	1	1	0	0
SIEC	206	117	17	4
	612	304	36	7

1.4. Titres

Titre	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
DUT METIERS DU LIVRE ET DOCUMENT.	41	9	1	3
DEUST METIERS DU LIVRE ET DOCUMENT.	15	2	1	0
DEUG BIBLIOTHECONOMIE ET DOCUMENT.	2	1	0	0
DIPLOME DE BIBLIO. INST. CATHO. PARIS	3	1	0	0
DIPLOME TECHN DE DOCUM. DU CNAM	2	0	0	0
AUTRE DIPLOME	549	71	34	4
	612	84	36	7

Concours interne de bibliothécaire adjoint spécialisé d'Etat - session 2009

1.5. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Composition	612	84	36	7
Présents	302	84	36	7
Copies blanches	2	0	0	0
Moyenne	8,94	13,33	14,28	11,5
Note mini	1	9,5	10,5	10
Note maxi	17,5	17,5	17,5	13
Ecart-type				
Notes éliminatoires	38	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Rédaction de notices bibliographiques	612	84	36	7
Présents	301	84	36	7
Copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	12	15,71	15,71	16,21
Note mini	0	10,5	10,5	13,5
Note maxi	19	19	18,5	18,5
Ecart-type				
Notes éliminatoires	38	0	0	0

1.6. Statistiques à partir des épreuves orales d'admission

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	84	36	7
Présents	79	36	7
Moyenne	10,86	13,61	11,21
Note mini	3	8	9
Note maxi	17,5	17,5	14

	Admissibles	Admis	Liste C.
recherche documentaire	84	36	7
Présents	79	36	7
Moyenne	10,56	12,74	10,57
Note mini	4	5	5
Note maxi	18	18	15,5

	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve de langue	46	25	5
Présents	43	25	5
Moyenne	11,19	11,56	10,95
Note mini	3	5	3
Note maxi	19	19	18

	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais	30	17	5
Présents	29	17	5
Moyenne	10,4	10,71	10,95
Note mini	3	5	3
Note maxi	19	19	18

	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol	8	5	
Présents	7	5	
Moyenne	14,5	15,2	
Note mini	10,5	14	
Note maxi	18	18	

	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien	2	1	
Présents	2	1	
Moyenne	14	17	
Note mini	11		
Note maxi	17		

	Admissibles	Admis	Liste C.
Portugais			
Présents			
Moyenne			
Note mini			
Note maxi			

	Admissibles	Admis	Liste C.
Russe			
Présents			
Moyenne			
Note mini			
Note maxi			

	Admissibles	Admis	Liste C.
Allemand	6	2	
Présents	5	2	
Moyenne	9,8	7	
Note mini	6	6	
Note maxi	14	8	

ANNEXE 6

Textes officiels sur la rénovation des épreuves

vous êtes ici : Accueil > Bulletin Officiel > n° 11 du 12 mars 2009 > Personnels

Concours

Modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés

NOR : ESRH0824092A

RLR : 626-3b

arrêté du 5-2-2009 - J.O. du 26-2-2009

ESR - DGRH C1-2

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 ; A. du 13-5-1994

Article 1 - Les dispositions du b du point 1 de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1994 susvisé sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

« b) Traitement de questions et (ou) résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès) conformément au programme annexé au présent arrêté (durée : trois heures ; coefficient 2).

L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire. »

Article 2 - Les dispositions du b du point 2 de l'article 1er du même arrêté sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

« b) Épreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, tiré au sort au début de l'épreuve, élaboré conformément au programme annexé au présent arrêté. Cette épreuve comprend un exposé suivi de questions sur les ressources documentaires (outils et contenus), leur nature, leur organisation et leurs accès (préparation : vingt minutes ; dix minutes pour l'exposé et dix minutes pour les questions ; coefficient 2). »

Article 3 - Les dispositions du b du point 3 de l'article 1er du même arrêté sont **supprimées**.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 février 2009

Annexe

Programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés
Pour les épreuves bibliothéconomiques

Les intitulés des épreuves écrite et orale mentionnent les domaines concernés :

- « Bibliothèques, services de documentation et leur environnement professionnel » pour l'épreuve d'admissibilité ;
- « Production et diffusion des documents ; organisation et fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation » pour l'épreuve d'admission.

Il s'agit de maîtriser les connaissances fondamentales relatives à l'activité des bibliothèques et des services de documentation, à leur environnement professionnel, administratif et réglementaire.

Pour les épreuves techniques (écrite et orale)

Il importe dans leur cas de préciser de façon plus détaillée les capacités et connaissances attendues des candidats.

Les deux épreuves visent à vérifier la capacité du candidat à mettre à profit ses connaissances de la description bibliographique, des outils et de leur contenu dans les cas suivants :

- traitement documentaire ;
 - recherche bibliographique que le candidat est susceptible de conduire pour lui-même ou pour un usager (sur place ou à distance) ;
 - formation des usagers, formation de professionnels : transmission des connaissances et des compétences.
- Pour l'épreuve d'admissibilité : « Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès », comme pour l'épreuve d'admission : « Épreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, tiré au sort au début de l'épreuve, élaboré à partir du programme annexé au présent arrêté », le candidat devra :
- comprendre les objectifs de l'identification et de la localisation des documents, et en connaître les éléments principaux ;
 - connaître les grands types de documents, quel que soit leur support ;
 - savoir appliquer les logiques de la description bibliographique (nature et structure des notices bibliographiques et d'autorité), des formats, des normes et des langages d'indexation, y compris des notions générales sur la structuration de l'information numérique (métadonnées.) ;
 - savoir définir les principes d'indexation et les « niveaux d'accès » à l'information (information primaire, référence bibliographique, conditions essentielles financières, juridiques et techniques d'obtention du texte intégral) ;
 - connaître les principales ressources disponibles sur Internet, et être capable de les évaluer (notions d'adresse, de domaine, d'auteur, de validation des contenus.) ;
 - savoir décrire et utiliser les différentes catégories d'outils disponibles, qu'il s'agisse de ressources imprimées ou électroniques :
- . les dictionnaires et encyclopédies ;
 - . les annuaires ;

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=2... 12/03/2009

- . les catalogues de bibliothèques françaises, en particulier collectifs, ainsi que quelques exemples étrangers ;
 - . les bibliographies nationales européennes et américaine, rétrospectives et courantes, commerciales ou non ;
 - . les répertoires et bases de données d'identification, de dépouillement de la bibliographie générale (les outils de la bibliographie spécialisée, liés à une discipline, ne sont pas inclus dans le programme) ;
 - . les thesaurus, listes d'autorité, classifications en usage dans les bibliothèques françaises ;
 - . les types de publications électroniques ;
 - . les sites et portails de grandes bibliothèques, les sites et portails institutionnels (internationaux, gouvernementaux...) et/ou thématiques. ;
 - . les moteurs de recherche, métamoteurs et outils similaires ;
- être capable d'interroger ces outils de manière adéquate, et sur le support le plus adapté au contexte de sa recherche ;
- connaître et expliquer précisément, pour au moins un exemple dans chaque catégorie d'outils : sa structure, ses modes d'interrogation, le type d'informations disponibles ;
- savoir distinguer la recherche d'informations bibliographiques de la recherche de documents en texte intégral, sur papier ou en ligne.

S'agissant de l'épreuve écrite, le jury attendra du candidat à la fois des connaissances, notamment sur le traitement documentaire et sur l'évolution de l'identification du document et de sa localisation avec le développement des ressources électroniques, et une capacité à les appliquer à des cas concrets de description.

S'agissant de l'épreuve orale, le jury attendra du candidat une démarche méthodologique qui lui permette d'analyser correctement le sujet (prise en compte du libellé dans son intégralité, contextualisation suivant les indications données ou un choix justifié au cours de l'exposé) et d'expliquer ses choix en veillant à l'adéquation entre les outils choisis et le sujet donné. La recherche devra donc être conduite de manière construite et argumentée, en expliquant comment utiliser les outils de façon opportune et dans la logique d'une restitution pédagogique des résultats.

Des exemples seront disponibles dans les rapports du jury.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé des bibliothèques et des musées

Eric Bernet

ANNEXE 7

Note sur les épreuves rénovées adressée aux centres de formation

Epreuves rénovées du concours de bibliothécaires adjoints spécialisés

Session 2010

Note du 23 juin 2009

A la suite des travaux de la commission ad hoc, entre mars et mai 2008, visant à accompagner les évolutions du métier en modernisant le concours, le rapport rédigé par Suzanne Jouguelet, pilote de la commission au titre de l'Inspection générale des bibliothèques et présidente du jury de concours des BAS, a été remis en juin 2008 au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche¹.

Pour ce qui concerne les épreuves, le Journal Officiel du 26 février 2009 a publié un arrêté daté du 5 février « modifiant l'arrêté du 13 mai 1994 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés ». Cet arrêté, accompagné du programme en annexe, a ensuite été publié au Bulletin officiel du MESR daté du 12 mars 2009.

Les modifications concernent les épreuves dites « techniques » : pour l'épreuve écrite, la rédaction de notices bibliographiques est remplacée par « *Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès, conformément au programme annexé...* ».

Pour l'épreuve orale, la notion de recherche documentaire est précisée ainsi : « *Epreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, tiré au sort au début de l'épreuve, élaboré conformément au programme annexé...* ».

Le programme a été considéré par la commission comme une innovation importante, et conçu comme assez générique pour permettre de suivre les évolutions du domaine de l'information. Celles-ci sont notamment marquées par le développement de la récupération de notices, la croissance et le traitement des documents numériques, la diversification des activités des BAS, particulièrement en matière de services distants et de formation à la recherche documentaire.

L'épreuve écrite sera donc plus diversifiée que la rédaction de notices d'après fac similés. Le document joint donne des exemples de la dizaine de questions envisagées par le jury.

La mise en œuvre des épreuves rénovées interviendra dès la session 2010.

Le jury incite fortement les centres de formation (quelle que soit leur nature), qui préparent des candidats aux concours de BAS, à prendre attentivement connaissance du programme ainsi que des exemples proposés dans le document joint. Il recommande aussi, comme à l'accoutumée, la lecture des rapports du jury.

Il serait souhaitable que les responsables des centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation jouent, comme convenu, un rôle de relais auprès des instances de formation qu'ils connaissent dans leur région, afin que cette information soit largement diffusée.

¹ Le rapport « Rénovation du concours de bibliothécaires adjoints spécialisés » est consultable sur le site web du MESR/IGB sous la rubrique : Etudes confiées à l'IGB », et ses grandes lignes sont présentées dans le rapport d'activité 2008 de l'Inspection.

« Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structuration et ses accès. » durée 3 heures (coef. 2)

Le questionnaire articulera des questions précises (avec une taille de réponse calibrée), et de brefs exercices, y compris, en fonction des décisions du jury, la rédaction complète ou partielle de notices bibliographiques et/ou des accès (autorités, vedettes et renvois). Les notions d'identification, de formats, de catalogage partagé seront privilégiées. Des exercices sur des exemples en langues étrangères continueront à être proposés.

Cette épreuve comporte maintenant un programme qui porte sur la connaissance du traitement documentaire, sur la structure de l'information bibliographique, sur les langages documentaires et sur l'évolution de l'identification du document et de sa localisation avec le développement des ressources électroniques. Il est attendu des candidats une capacité à appliquer à des cas concrets ces éléments de connaissance.

De manière générale, cette épreuve est conçue pour permettre de vérifier l'aptitude des candidats à décrire une ressource et à mener des recherches, pour eux-mêmes ou dans le cadre d'un accompagnement des usagers, en toute connaissance des procédés de structuration de l'information. Elle n'est pas redondante avec l'épreuve orale de recherche documentaire qui met l'accent sur la méthodologie de la recherche beaucoup plus que sur la construction des outils.

Les normes continueront à être autorisées.

Le jury envisage de structurer l'épreuve en **une dizaine de questions**.

Quelques exemples :

- *Questions proches de l'ancienne épreuve : rédaction d'une notice complète, d'une zone, d'une vedette à partir d'extraits significatifs d'un document.*

Pour ces questions les candidats devront savoir reconnaître un titre propre ou son équivalent et les mentions de responsabilités quel que soit le support. Ils devront également connaître les sources d'information qui dans le document leur permettront d'extraire les métadonnées.

On pourra demander d'analyser une zone ou une notice simples, notamment en indiquant pourquoi, certains éléments ne sont pas transcrits (par exemple pas de zone 2 car il s'agit d'une première édition).

- *Question portant sur le choix et la structure des accès à un document*

Des questions pourront porter sur le choix des accès : quels types d'accès pour une exposition ?

Comme dans l'ancienne épreuve on pourra demander à un candidat de construire une vedette nom de personne, titre de forme ou titre uniforme, ou encore de collectivité auteur.

Il devra pouvoir justifier un choix d'accès à partir d'éléments d'information qui lui seront fournis.

Des questions pourront porter sur la notion d'indexation et sur les index possibles dans un catalogue de bibliothèque.

- *Questions portant sur la structure des vedettes et sur la notion d'autorité*

On pourra donner une notice d'autorité à analyser ou bien des renvois à élaborer pour une vedette complexe (nom composé étranger, collectivité).

- *Questions portant sur la reconnaissance d'éléments de description dans un format (ISBD, Marc, Dublin Core, HTML ...)*

On pourra donner deux ou plusieurs extraits de métadonnées et demander au candidat d'analyser ces métadonnées ou bien de repérer quelles données correspondent à un document présenté en fac-similé.

Un autre type de question consiste à présenter plusieurs notices correspondant à un fac-similé et à demander au candidat de choisir celle qui correspond au document ou la notice la plus complète en justifiant son choix.

On pourra aussi donner une notice ISBD à traduire dans un format dont les libellés seront explicites, ou le contraire.

- *Questions portant sur l'identification d'un document*

A partir d'un exemple on vérifiera si le candidat connaît les outils d'identification. On pourra notamment demander comment interroger un catalogue pour trouver les publications d'un auteur, d'une collectivité, les différentes éditions d'une même œuvre ?... Ces questions pourront porter sur les documents sur tout support. Des questions d'analyse d'URL pourront être posées.

- *Questions portant sur la localisation des documents*

A partir d'une ou plusieurs notices le candidat devra déterminer les éléments de localisation du document, de son substitut éventuellement.

Les questions sur la localisation pourront être liées aux questions d'identification.

- *Questions portant sur la recherche plein texte ou sur la recherche dans un catalogue ou une liste de références*

Toujours à partir d'exemples les candidats devront comparer intérêts et limites éventuels de différents types de recherche.

- *Question sur l'organisation et la structure des catalogues de bibliothèques et de catalogues collectifs*

Le programme ci-joint ne se limite pas aux catalogues français. Des questions pourront porter sur les langages documentaires utilisés.

- *Questions sur l'organisation et le traitement de l'information des grandes banques de données et bases de dépouillement françaises*

Ces bases contiennent-elles des références, du texte intégral. Quels index ? Quel type de recherche ? Quel langage documentaire ?

- *Questions sur la recherche dans des bibliothèques numériques (à partir d'exemples)*

Informés de la structuration des données dans les bibliothèques numériques, les candidats seront en mesure d'en tirer des conséquences en terme de pertinence de méthodologies de recherche (par exemple pas de recherche plein texte si les documents ne sont pas océrisés,...)

- *Questions de cours portant sur des définitions et sur les évolutions des systèmes d'information*

On attend des candidats qu'ils aient des notions sommaires sur la modélisation des systèmes d'information (FRBR,...).

De même ils doivent connaître les définitions concernant les SIGB, le traitement de l'information, les grands outils de recherche documentaire.

Suzanne Jouguelet – Inspection générale des bibliothèques, présidente du jury BAS

Isabelle Dussert-Carbone – BnF. Vice- présidente du jury BAS.